

SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



Deuxième partie

8 juillet 2021 - 18h-20h

5. Développer le tri à la source et maîtriser la collecte
6. Développer le recyclage et la valorisation matière
7. Piloter la performance de la gestion des déchets
8. Fédérer les usagers et les habitants autour de l'économie circulaire



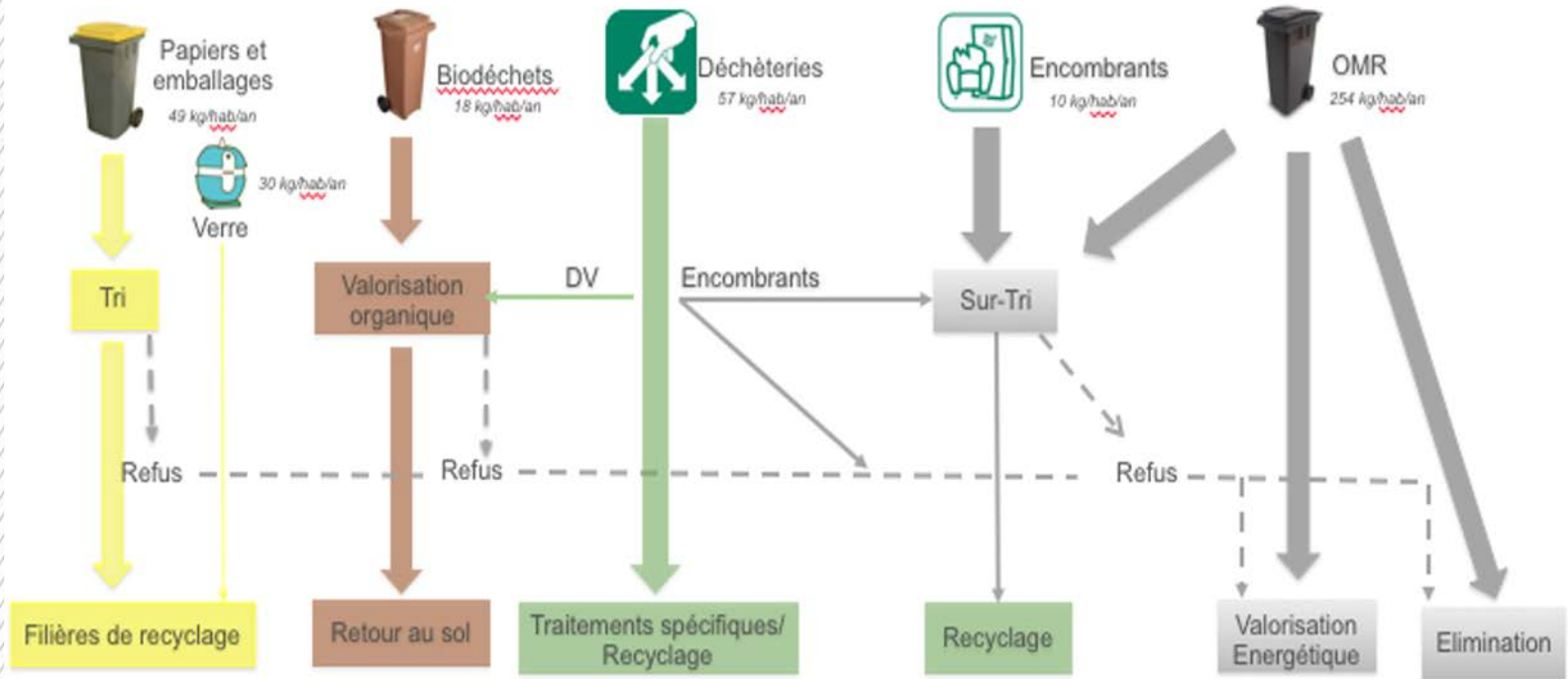
SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



5. Développer le tri à la source et maîtriser la collecte

ORGANISATION DU SPGD



Déchets à trier hors SPGD :

Textiles, DASRI, piles, pneus, médicaments, bouteilles de gaz, produits pyrotechniques, véhicules hors d'usage, bateaux de plaisance et sport

→ mais le SPGD peut jouer un rôle



Contenu des ordures ménagères résiduelles
(source : MODECOM ADEME 2017)

CONTINUITÉ DU GESTE DE TRI



Domicile



Loi TECV : extension consignes de tri à tous les emballages plastiques avant 2023

Loi AGEC : CS imposée pour les ménages et assimilés pour 10 flux (biodéchets en 2024 et textiles et déchets dangereux en 2025)



Entreprises/
administrations/
Bureaux



Loi TECV : tri papiers de bureaux si > 20 personnes + tri 5 flux (+ 3 flux rajoutés loi AGEC) + tri des biodéchets (généralisée en 2024)

loi AGEC cas des ERP : CS des déchets d'emballages ménagers du public en plastique, acier, aluminium, papier ou carton et CS des biodéchets.



Commerce/restaurants



loi AGEC : prise en charge par CITEO des coûts de généralisation d'ici 2025 de la CS des déchets d'emballages de **produits consommés hors foyer**, dont **installation de corbeilles de tri**



Espace public



DISPOSITIFS DE COLLECTE

CS au PAP ou PAV et déchèteries

Tri à la source/collecte séparées partielles ou inexistantes au PAP ou déchèteries

Reprise partielle sous REP "1 pour 0" ou "1 pour 1"

Corbeilles de propreté avec tri

A développer



AMÉLIORER LE GESTE DE TRI DANS LE CAS DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Encore 35 % des OMR

Facteurs de confusion pour un geste de tri efficace :

- point vert sur l'emballage
- exception des consignes de tri levées dans le temps
- diversité des schémas et consignes de tri sur le territoire
- communication nationale insuffisante



→ Obligation d'harmonisation des schémas de collecte et de couleurs des bacs d'emballages et papiers pour 2023

Recommandations ADEME :

- 2 principaux schémas de collecte à retenir (hors verre/collecte dédiée)
 - Multi-matériaux
 - Papiers-cartons (fibreux) / plastiques-métaux (non-fibreux)
- Couleur des bacs :

Flux	Biodéchets	Emballages dont plastiques métaux / multimatériaux	Papiers/cartons ou fibreux	Verre	OMR
Couleur du contenant	Brun	Jaune	Bleu	Vert	Gris



AMELIORER LE GESTE DE TRI

DANS LE CAS DES EMBALLAGES ET PAPIERS

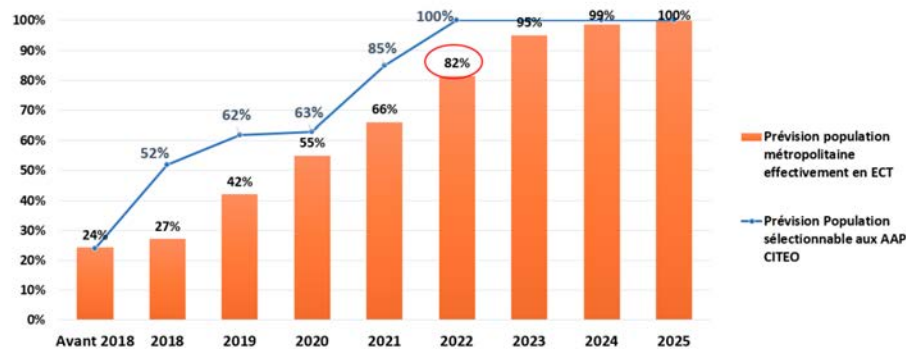
→ Extension des consignes de tri à tous les emballages (objectif 2022)

Trajectoire ECT 2022 sur la France métropolitaine (*)
Impact sur la trajectoire de mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri

(*) Données issues des remontées régionales CITEO
(Echanges Collectivités locales et centres de tri)

52 M d'hab. en ECT à fin 2022 (82% de la pop. Métropolitaine)

100% de la population pourrait être sélectionnée à fin 2022, pour un passage effectif en 2025



© Citeo | 30 juin 2020 – Comité ECT et MA – Diffusion Restreinte (Membres du Comité de Concertation ECT MA)

- + Simplification du geste de tri
- + ↗ du recyclage des plastiques

Bilan sur le geste de tri :



- + 4 kg/hab/an collectés : 50% nouveaux emballages/50% effets d'entraînement
- + 3 points d'amélioration des erreurs de tri habitant

Limites :

- 15 % emballages mis sur le marché non recyclables qui se retrouveront dans la collecte (complexes, emballages en bois, pot de yaourt en terre cuite,...)
- Potentiel de recyclage pour 50 % des nouveaux emballages en plastiques mais avec des capacités industrielles insuffisantes



RENDRE EFFICACE LA COLLECTE DES DÉCHETS

<p>Modes de collecte classiques</p>	 <p>Mixité</p> <p>Collecte au porte à porte</p>	 <p>Collecte en apport volontaire</p>
<p>Territoire adapté</p>	<p>Habitat pavillonnaire Zones avec espaces de stockage des différents bacs de collecte séparée suffisants</p>	<p>Centre ville dense/historique Territoire rural excentré Habitat vertical Zone touristique pour absorber les effets de saisonnalité</p>
<p>Axes d'optimisation</p> <p>+limite de prise en charge des déchets assimilés</p>	<p>Réduction du volume de bac et fréquence de collecte des OMR pour booster les perf. de tri Anticiper le passage en extension des consignes de tri Collecte robotisée, suivi GPS, points de regroupement</p>	<p>Densification du maillage pour augmenter les performances Attractivité du site pour mobiliser Télérelève si parc important Benne de collecte compactrice Prédisposition possible pour tarification incitative</p>
<p>Points de vigilance</p>	<p>Fréquences de collecte trop élevées Accidentologie élevée Privilégier les bacs conformes à la recommandation R 437 (éviter le port de charge lourde)</p>	<p>Coûts de précollecte plus importants si conteneurs semi-enterrés ou enterrés (dont génie civil, lavage des conteneurs et maintenance) Gestion des abords/dépôts sauvages à anticiper/coordonner</p>

Garantir la qualité de service et le respect du tri : gestion des réclamations, remontée des anomalies, contrôle qualité, sanctions si non respect du règlement de collecte

GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

**Obligation au 31/12/23 pour tous les producteurs de déchets :
ménages et activités économiques**

Seul 1/3 des habitants serait doté d'une solution de tri à la source des déchets alimentaires et 1/3 des OMR sont composées de déchets putrescibles ⇒ détourner les déchets alimentaires des OMR



2 catégories de solutions de tri à la source des déchets alimentaires complémentaires



Compostage individuel



Collecte des déchets alimentaires en apport volontaire

1 solution pour chaque citoyen sur tout le territoire



Compostage partagé (quartier ou pied d'immeuble)

Réglementation SPAN spécifique



Collecte des déchets alimentaires en porte à porte

Valorisation in situ et complémentarité avec la gestion de proximité des déchets verts pour l'approvisionnement en structurant

Valorisation par compostage ou méthanisation et retour au sol

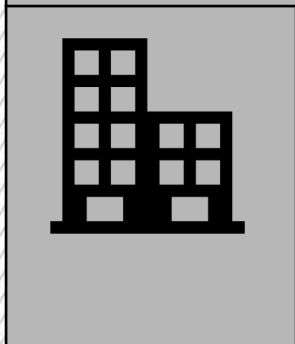


COMPLÉMENTARITÉ DES SOLUTIONS



En milieu rural dispersé (collecte séparée moins pertinente) :

- **Renforcer la promotion de la gestion de proximité,**
- Compléter par une solution de collecte, par exemple pour les centres bourgs et habitats qui ne peuvent composter.



En milieu urbain dense (manque de place ou débouchés du compost) :

- **Compostage partagé à déployer,**
- **Collecte séparée à mettre en place** dans les secteurs ne pouvant composter pour mieux capter les déchets alimentaires des OMR. Dans les zones où la collecte se fait déjà en PAV, rajout d'un flux supplémentaire de biodéchets en PAV à envisager.



En milieu mixte et de manière générale : complémentarité des dispositifs compostage et collecte séparée à rechercher

FACTEURS DE REUSSITE ET DE PÉRENNISATION DU GESTE DE TRI

- Etat des lieux initial pour mesurer les axes de progrès dont caractérisation des OMR
- Solutions complémentaires par typologie d'habitat pour offrir une solution à tous les usagers
- Outils de pré-collecte (bioseau, sacs) et collecte pratiques
- Suivi du taux de participation et détournement des OMR, de la qualité du tri
- Former / Communiquer régulièrement / Répondre aux interrogations et accompagner

MAÎTRISE DES COÛTS DE COLLECTE

- Réduire la fréquence de collecte des OMR pour inciter au tri et ajuster le volume des bacs
- intégration des déchets alimentaires assimilés des professionnels pour massifier



ROLE DES DECHETERIES

UN EQUIPEMENT INCONTOURNABLE



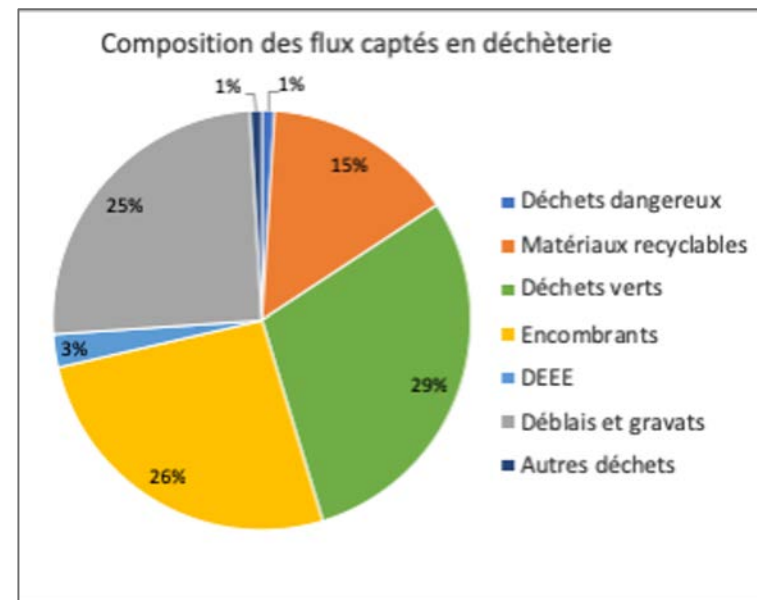
Position stratégique avec **captage de près de 37% des DMA** en moyenne nationale.

Augmentation croissante des quantités de déchets collectés (+ **15% depuis 2010**).

Performance de collecte de **218 kg/hab./an**.

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (**ICPE 2710**).

Zone de réemploi imposée par la loi **AGEC** et utilisation des déchèteries par les acteurs de l'ESS qui en font la demande.



Taux moyen de valorisation matière (dont organique) des déchets collectés : **64%**



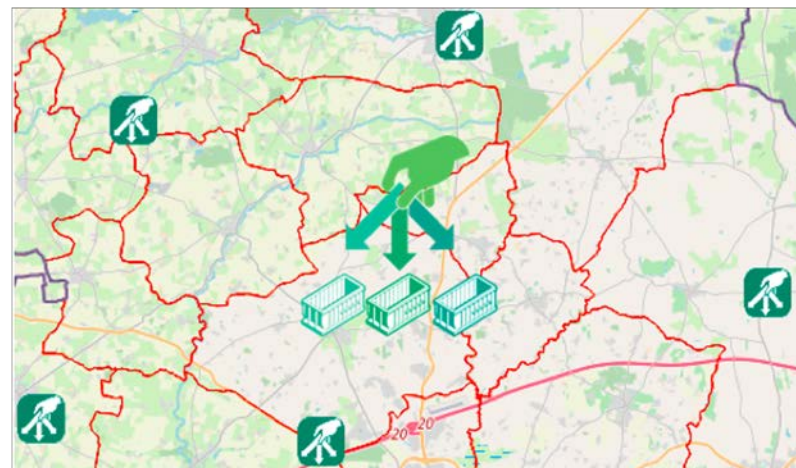
ROLE DES DECHETERIES

ENJEUX

Un **maillage adapté pour assurer son efficacité** :

- Déchèteries fixes
- des solutions complémentaires (déchèteries mobiles, collectes sur rendez-vous, etc.)

Une **gestion en réseau** des sites pour faciliter et harmoniser les conditions d'accès



Une **rénovation / modernisation du parc à poursuivre** :

- **contrôle de la fréquentation** (contrôle d'accès, quotas d'accès, restriction d'accès pour les professionnels dans les limites du SPGD)
- **facturation** des professionnels autorisés
- **augmentation des capacités de stockage, réduction des rotations de bennes** (compactage des déchets, zones de dépose au sol, etc.)
- **intégration des filières REP** (DEEE, DDS, Meubles...) pour réduire les coûts restant à la charge de la collectivité et de **nouvelles filières de valorisation** des déchets (plâtre, huisseries, polystyrène, plastique dur, isolant...) pour augmenter le taux de valorisation et réduire les encombrants résiduels



L'INCITATION AU GESTE DE TRI

1) A travers la communication :

Sensibilisation et information des usagers/guide de collecte à jour/ ambassadeurs du tri/construction d'une véritable stratégie de communication pour impliquer les usagers de façon durable

2) A travers la tarification incitative :

(Cf. chapitre "Construire une stratégie de financement")

3) Gratification du prestataire :

Insertion de clauses spécifiques d'intéressement à la performance et à l'optimisation des prestations

4) Gratification du geste de tri :

Implantation de dispositifs de gratification du tri dans un maillage concerté avec la collectivité (zones où le geste de tri est en retard) dont les flux rejoindraient les mêmes exutoires de tri et recyclage développés par le SPGD



CONSIGNE POUR RECYLAGE

Directive SUP : Objectif de collecte, en vue du recyclage, des bouteilles de boissons en plastiques à hauteur de 77% en 2025 et 90% en 2029



Loi AGECC : Si en 2022, la France n'est pas sur la trajectoire d'atteinte des objectifs, la consigne pour recyclage des bouteilles de boissons en plastique sera installée à partir de 2024



Risques : concurrence directe avec la collecte séparée organisée par le SPGD

- Impacts sociétaux : perte de la cohérence du geste de tri
- Impacts environnementaux : réhabilitation de la bouteille en plastique jetable + pas d'action sur 90% du gisement de plastiques peu ou pas recyclés (autres que boissons) + pas de corrélation avec pollution milieux naturels
- Impacts économiques : surcoût global d'une CS en parallèle de la CS du SPGD + désoptimisation de la collecte et du tri + pertes de recettes



Evaluation nécessaire sur le territoire des performances de collecte de bouteilles boissons + leviers à activer rapidement pour booster ces performances



POUR ALLER PLUS LOIN



Productions AMORCE :

- Note sur les leviers d'amélioration de la gestion (dont tri) des déchets assimilés (Réf DJ35)
- Quelle stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets (Réf. DT116 - 2020)
- Recueil d'exemples de dispositifs de collecte des déchets adaptés au milieu urbain dense (Réf. DT95 - 2018)
- Le développement des déchèteries à plat sans quai : opportunités et contraintes (Réf. DT94 - 2018)
- Recueil d'exemples d'optimisation logistique des déchèteries (Réf. DT85-2017)
- Recueil des bonnes pratiques de collecte (Réf. DT 84 - 2017 et DT 66 - 2014)
- Recueil d'exemples de nouveaux concepts de déchèterie (Réf. DT72 - 2016)
- Recueil d'exemples de marchés publics incitatifs de collecte des déchets (Réf. DJ20 - 2016)
- Optimisation du service public de collecte des déchets : leviers et pistes d'actions (Réf. DT 122)

Prochains webinaires :

- Tri à la source des biodéchets – collecte : 10 septembre et 10 décembre 2021
- Collecte des déchets en zone touristique : 19 novembre 2021



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



6. Développer le recyclage et la valorisation matière

SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



6.a Centres de tri des emballages et papiers

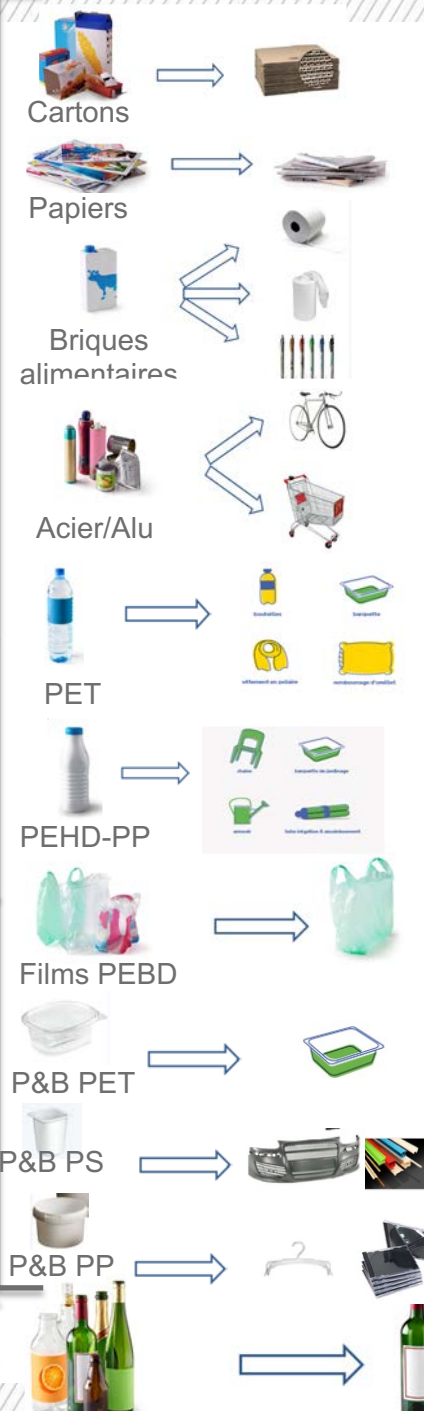
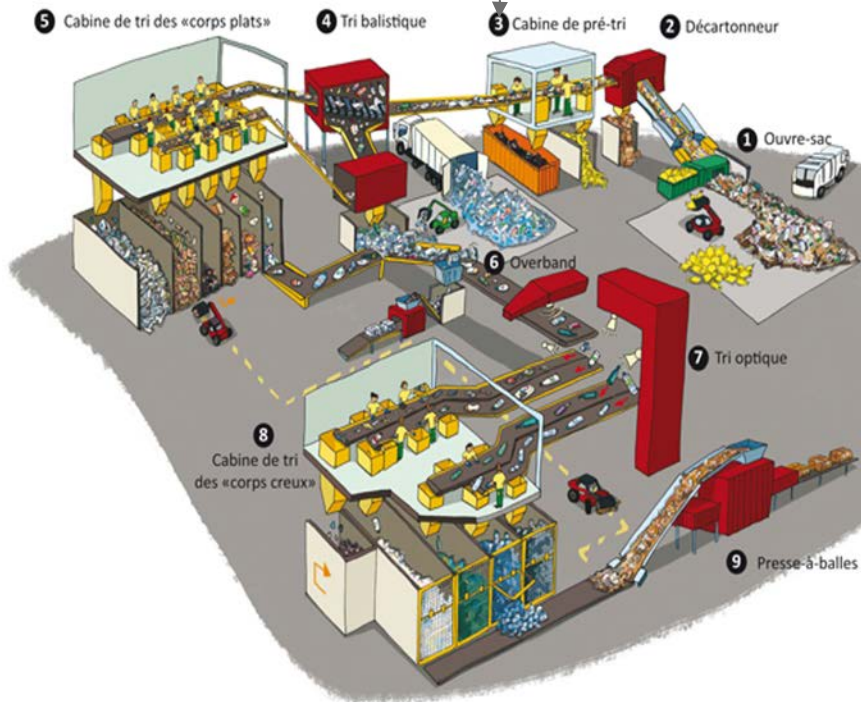


EMBALLAGES ET PAPIERS

Données 2019 CITEO

42 kg/hab/an

Collecte



Taux de recyclage 2019 :
Emballages ménagers = 70%
Papiers = 57 %

1,6 MILLION
de tonnes de
CO₂ évitées

23 MILLIARDS
de litres d'eau
économisés

grâce au tri et au recyclage des
emballages ménagers et des
papiers en France chaque année.

Nouvelles
résines en
ECT

Emballages en verre

32 kg/hab/an



EMBALLAGES ET PAPIERS

Enjeux à retenir :

- Réussite de l'extension des consignes de tri à tous les emballages
→ 1/3 des CDT adaptés aux ECT en 2020 pour 50 % de la pop couverte
- Cohérence territoriale des outils de tri
→ une tendance vers des installations de + fortes capacités et + automatisées
(2020 = 173 CDT vs + de 300 sites il y a 15 ans)
- Maîtrise de la qualité du tri : qualité de la collecte entrante, performance du process, maîtrise des refus et enjeu des emballages non recyclables
→ caractérisations entrée/sortie comme outil de surveillance et pilotage

Taux de refus

= erreurs de tri habitant + emballages non recyclables
+ déchets recyclables mal orientés par le process de tri

- Fragilisation de l'économie du recyclage : baisse des prix de ventes/absence de débouchés
- Flux pouvant être détournés vers d'autre système de collecte
→ concertation nécessaire à l'implantation d'automates
→ anticipation de l'atteinte des objectifs européens de collecte des bouteilles de boissons en plastique pour éviter l'application d'une consigne pour recyclage



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



6.b Vers une meilleure valorisation des déchets organiques



VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES

Quel objectif recherché ?

Assurer une gestion et valorisation par traitement biologique des déchets biodégradables pour ensuite produire un **amendement organique applicable dans les sols**.

Quels déchets organiques concernés ?

- Les **déchets organiques collectés dans le cadre du SPGD** : biodéchets des ménages (déchets verts et/ou de cuisine et de table provenant des ménages ou des déchèteries) ou assimilés (biodéchets de gros producteurs)
- Les **autres déchets organiques présents sur le territoire** : les effluents d'élevage ; les boues de STEP; le déchets organiques d'origine agricole ou industrielle.

Quelles formes de traitement biologique ?

- le **compostage** (fermentation aérobie), pour produire un amendement organique, le compost. Plusieurs type de compostage : individuel, de proximité ou industriel
- la **méthanisation-compostage** (fermentation anaérobie), pour produire du biogaz valorisable en énergie (électricité, chaleur, biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel ou GnV) et un digestat valorisable en compost après maturation et apport de déchets plus ligneux.

Quels intérêts et plus-values pour les territoires ?

Produire un amendement organique pour lutter contre l'appauvrissement des sols

Lutter contre le changement climatique*

Réduire les OMR et leur élimination

*par l'évitement de méthane, le compostage ou la production et valorisation du biométhane

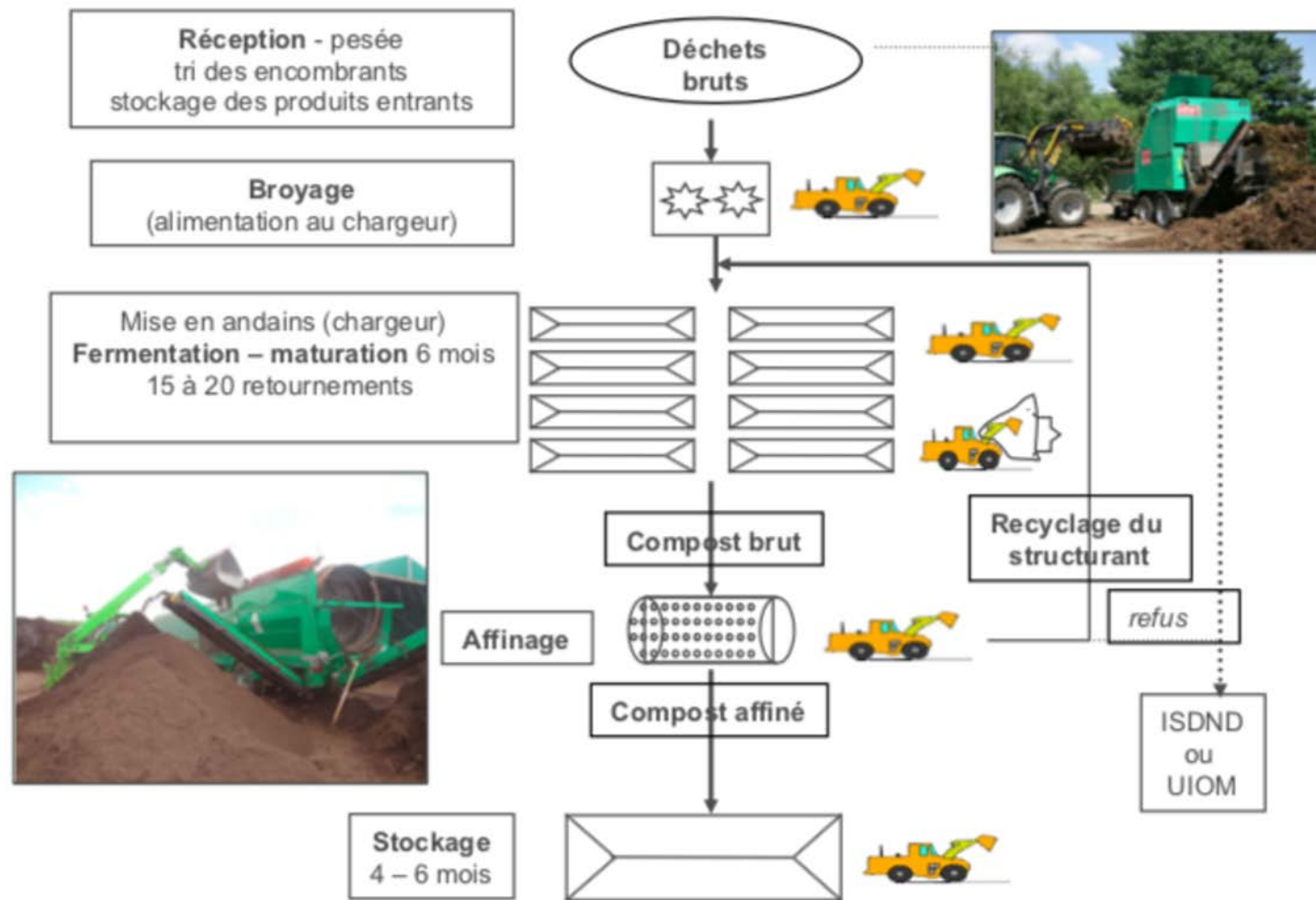


VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES

LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE INDUSTRIEL

Dans le cadre du SPGD, quels déchets traités sur les plateformes de compostage ?

- **biodéchets triés et collectés séparément des ménages** (déchets verts et/ou de cuisine et de table provenant des ménages ou des déchèteries) ou assimilés (biodéchets de gros producteurs)
- **fractions organiques** (extraites par voie mécanique via un procédé de tri-préparation en amont)

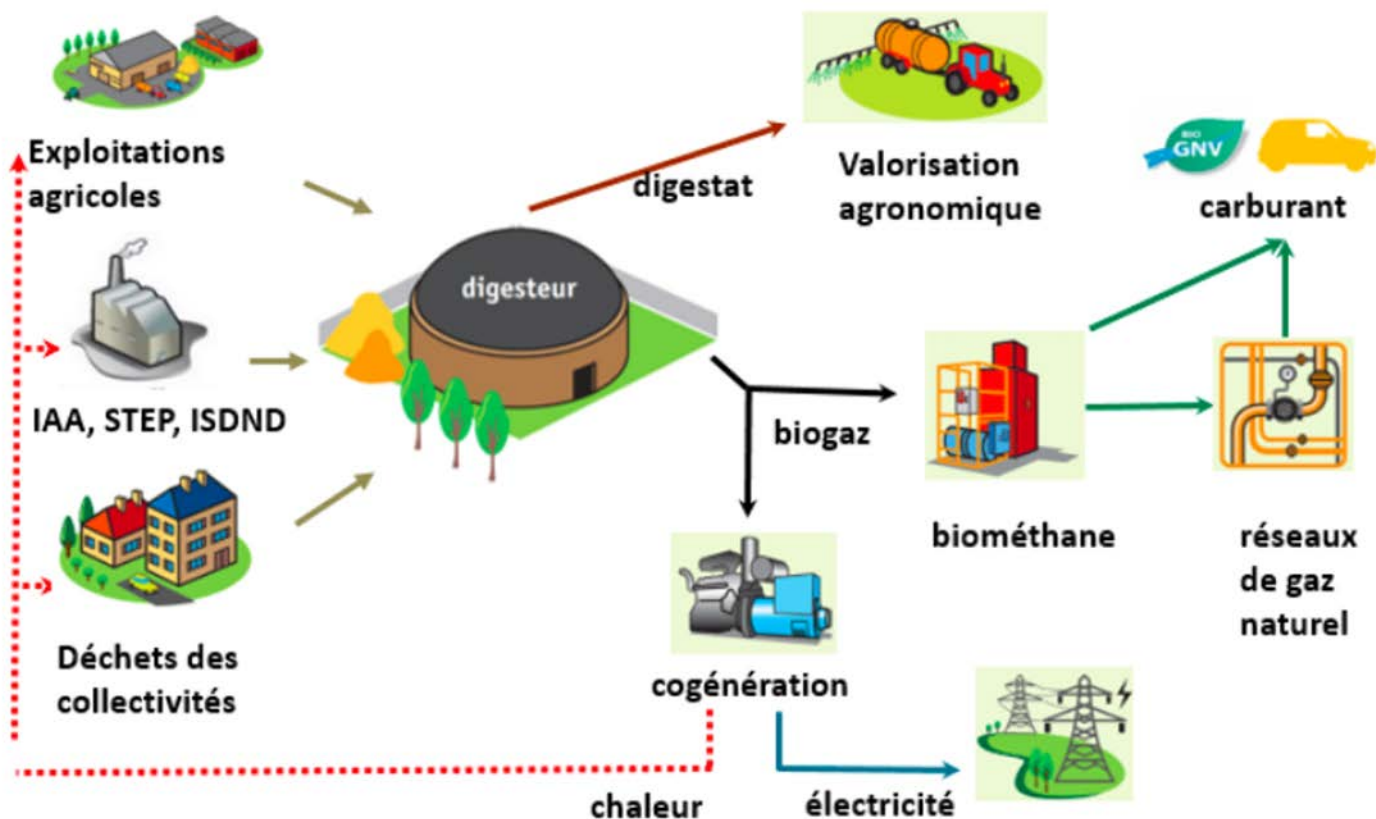


VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES

LES UNITES DE METHANISATION

Dans le cadre du SPGD, quels déchets traités sur les unités de méthanisation ?

- **biodéchets triés et collectés séparément** (déchets de cuisine et de table provenant des ménages) ou assimilés (biodéchets de gros producteurs)
- **fractions organiques extraites des OMR** par voie mécanique.



Crédits : ATEE, Club Biogaz, 2020

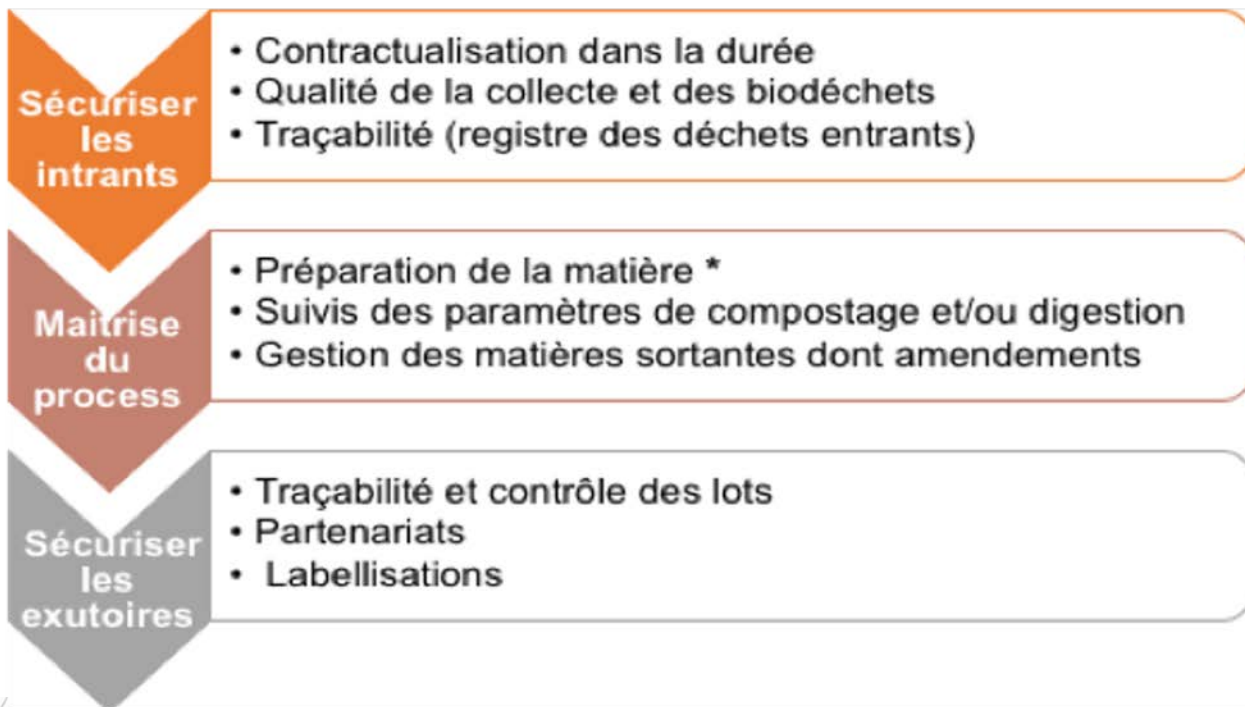
VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES

QUEL USAGE POUR LES SUBSTRATS PRODUITS ?

Le compost ou le digestat produits à partir de déchets ménagers sont considérés comme des matières fertilisantes, mais demeurent des **déchets**. Leur usage est soumis à la procédure d'autorisation de mise sur le marché. Des dérogations à cette obligation existent dès lors que les matières obtenues répondent :

- à un **plan d'épandage**
- à une **norme rendue d'application obligatoire, (la norme NFU 44-051)**

Clés de réussite à la mise en place d'une solution de traitement des biodéchets :



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

Taux moyen de valorisation matière (dont organique) des déchets collectés : **64%**

Des marges de progrès sur les flux non ou mal triés :

- gravats et déblais (**25% du tonnage global - 48% de valorisation matière**)
- Tout-venant/encombrants résiduels (**26 % du tonnage global - 23% de valorisation matière**)

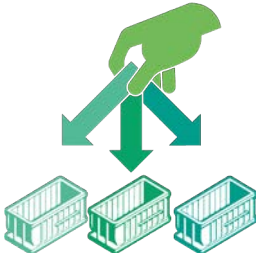
Enjeux à retenir :

En amont, détourner le maximum de déchets des déchèteries (gestion proximité déchets verts, collecte 1 pour 1 ou 1 pour 0 en magasin).

Sur site, **détourner les déchets valorisables de la benne des encombrants résiduels.**

S'appuyer sur les filières à REP existantes (DEEE, DEA, DDS) en contractualisant avec les éco-organismes et assurer le transfert des flux relevant du périmètre des REP.

Développer ou s'appuyer sur de **nouvelles filières de valorisation matière** (inertes, plâtre, plastiques rigides, polystyrène, huisseries, isolants...).





Productions AMORCE :

- Enquête modalités et prix de reprise des matériaux (Réf. DT124 et synthèse DE13 - 2019) et papiers (Réf. DT125 et synthèse DE 17 - 2019)
- Méthanisation : comment contribuer au développement de projets sur son territoire (Réf. DT 98 – mars 2018)

Et à venir :

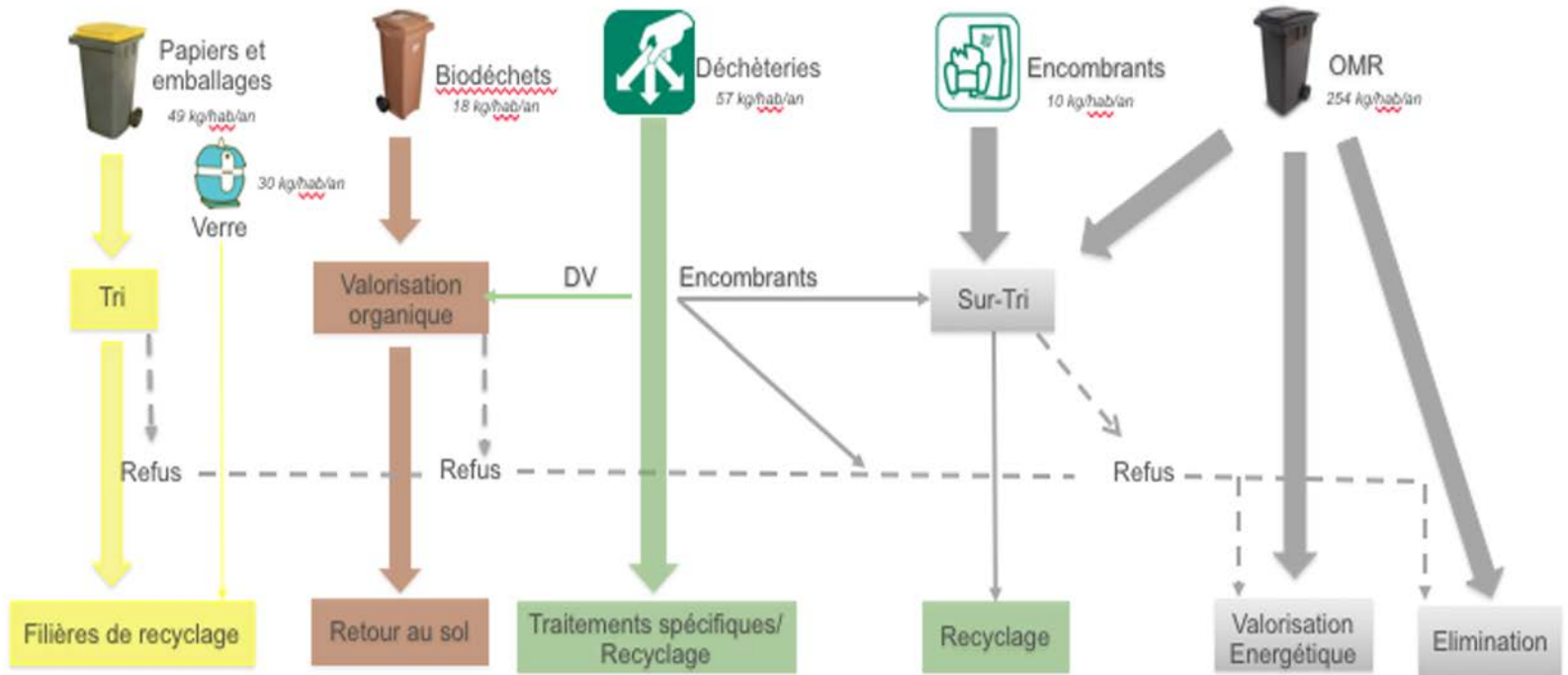
- Enquête modalités et prix de reprise des matériaux et papiers (données - 2020)
- Etat des lieux de la mise en place des extensions de consignes de tri
- Panorama des solutions et outils de valorisation organique en France

Prochain Webinaire :

- Tri et extension des consignes plastiques : 30 novembre 2021



LIMITER LES RESIDUELS



Résiduels à assumer par le SPGD =
OMR + encombrants (déchèteries et PàP) + refus de tri + refus de traitement

Résiduels fatals/incompressibles = déchets que la collectivité ne peut aujourd'hui valoriser = déchets ultimes + recyclables potentiels non valorisés pour des raisons technico-économiques

Ultimes = déchet qui n'est plus susceptible d'être réutilisé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

ENJEUX

Politique déchets (LTECV et loi AGEC)

- Amélioration du taux de valorisation matière
- Respect de la hiérarchie de Traitement des déchets
- Objectif de valorisation énergétique des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière
- Réduction des tonnages à enfouir et élimination que des déchets ultimes

Politique énergétique (LTECV et Nouvelle loi Energie Climat)

- Réduction de la consommation d'énergie fossile
- Diversification du mix énergétique avec un objectif sur la consommation en EnR
- Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid

Fiscalité

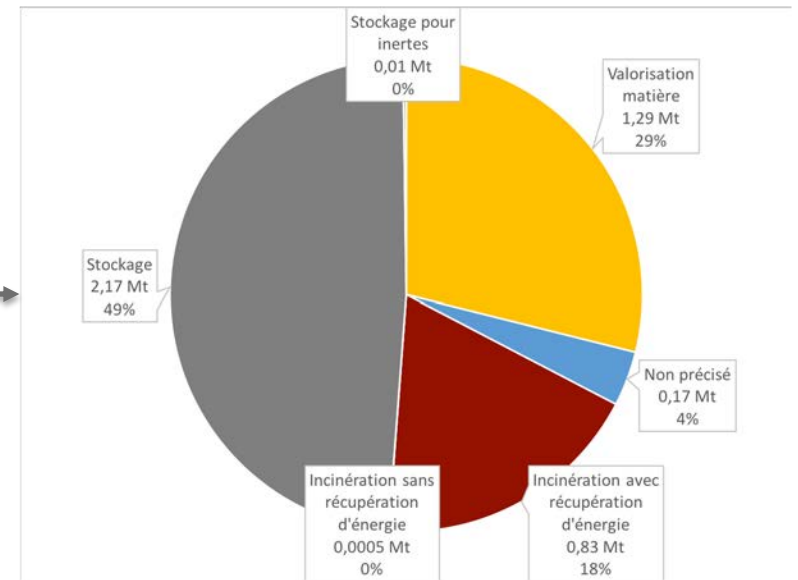
- LF 2019 : hausse et disparition des réfections (sauf Pe conservée pour les UVE)



TRI SUR RÉSIDUEL

CAS DES ENCOMBRANTS

Encombrants
(bennes et/ou porte à
porte)
67 kg/hab/an



Destination de traitement des encombrants collectés en 2017

Mise en place d'une solution de pré-tri

Sommaire sur plateforme ou poussée dans des centres de tri hautes performances

→ valorisation matière : réorientation du bois, des métaux, de certains plastiques, et de déchets soumis à REP (DEEE, meubles notamment).

→ valorisation énergétique (UVE/préparation CSR) : fraction non recyclable à forte valeur énergétique



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire

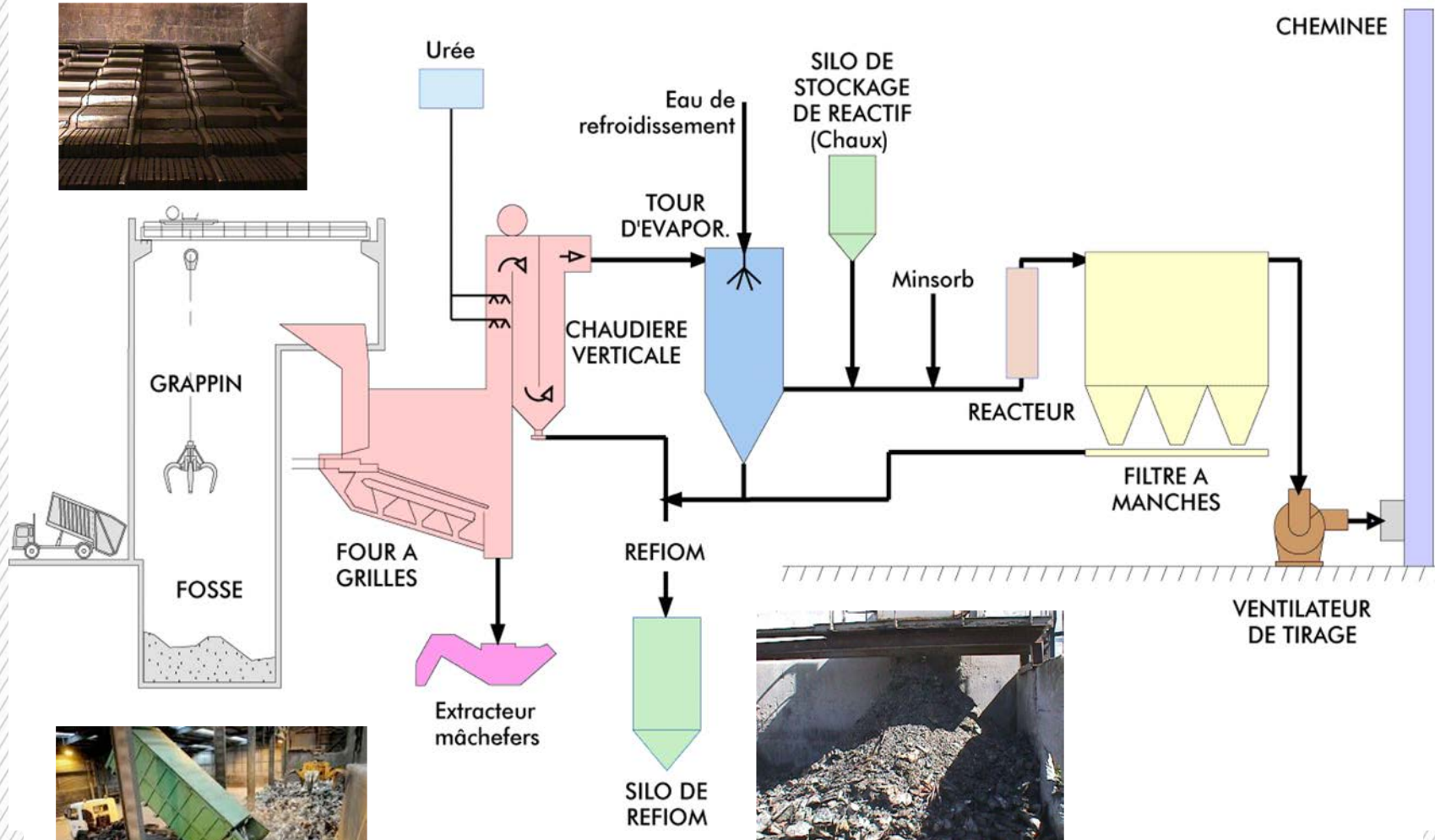


6.c Accroître la valorisation énergétique



INCINÉRATION

= auto-combustion des déchets en présence d'air

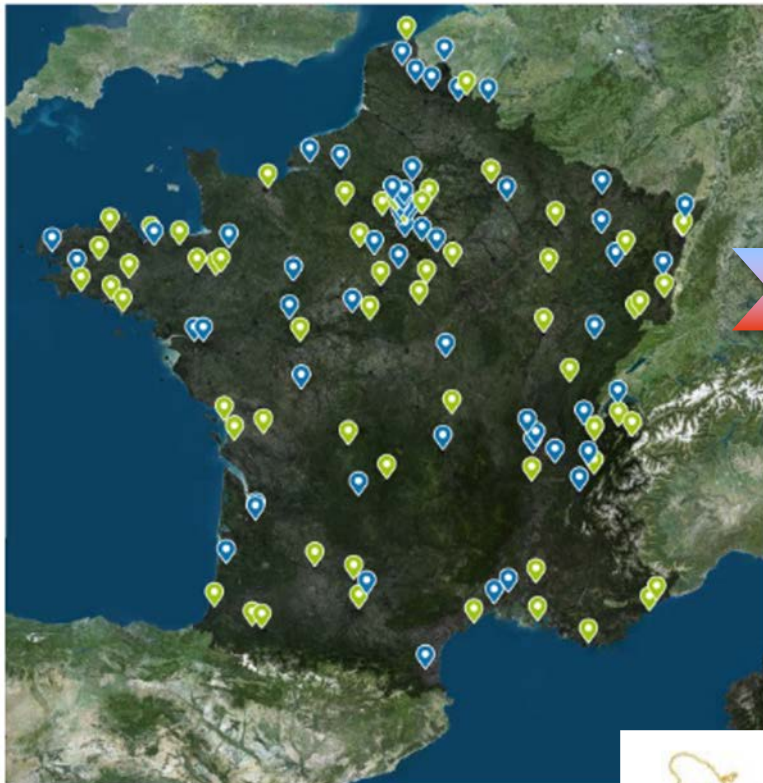


Réduction en volume de 90 % des déchets entrants





INCINÉRATION

Parc français : 122 Unités

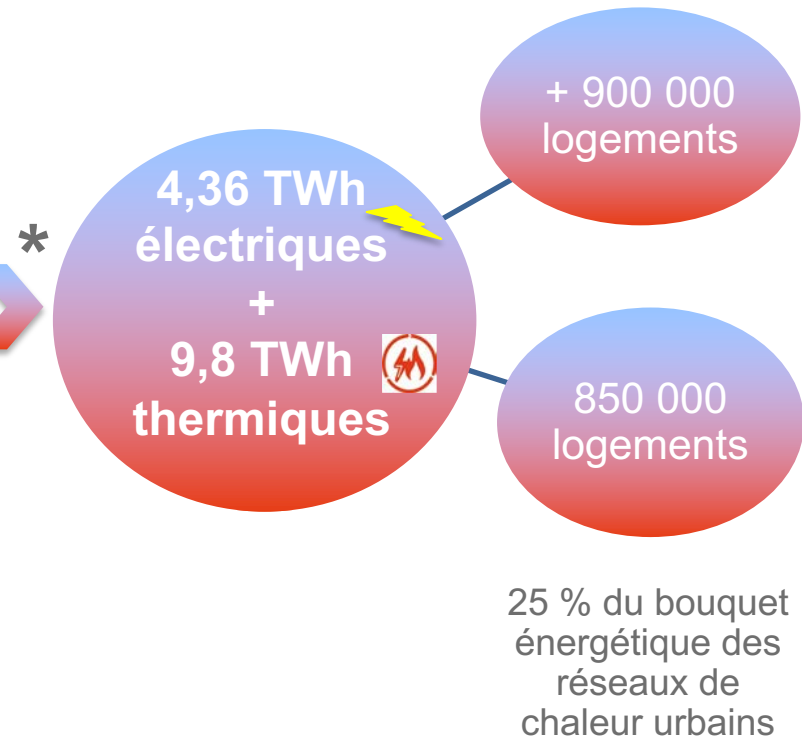


Source : Ministère de la transition écologique et solidaire, décembre 2018.

-  UIOM qualifiable UVE (48%)
-  UIOM non qualifiable UVE

*En 2016 (117 usines équipées/124)

= 1200 éoliennes
ou
2/3 d'une tranche de
nucléaire



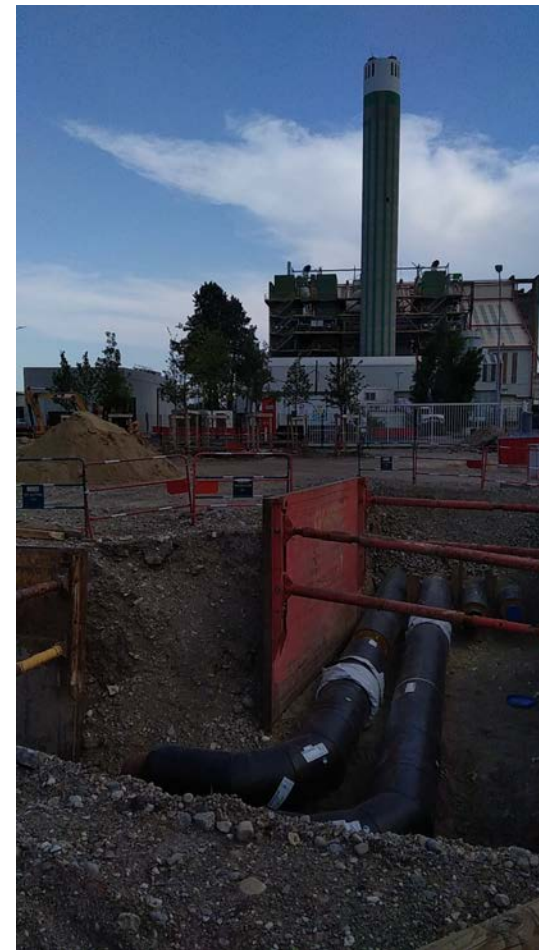
Energie qualifiée à :
**100 % d'énergie de
récupération
(ou énergie fatale)
50% énergie renouvelable**



RETOUR D'EXPERIENCE

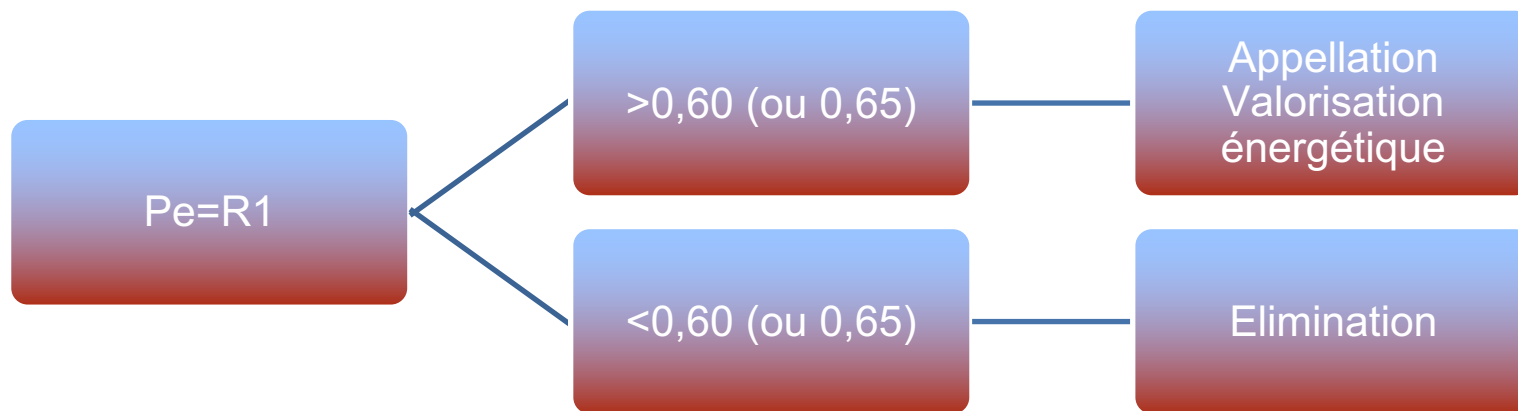
Des déchets pour chauffer les logements au grand Lyon

L'unité de valorisation énergétique de Lyon Sud, exploitée par la Métropole de Lyon et située dans le quartier de Gerland, a produit en 2018 environ 49% de la fourniture énergétique totale du réseau de chauffage urbain « Centre Métropole » desservant les villes, Villeurbanne, et Bron, 3ème réseau de chauffage urbain de France desservant plus de 40 000 équivalents logements.



INCINÉRATION

Nécessité de renforcer les performances énergétiques des unités



Attention à ne pas confondre la Pe=R1 (directive IED 2008/98/CE dont la formule a été retranscrite dans l'AM du 7/12/2016) avec la Pe Douanes permettant de bénéficier de la réfaction de TGAP (calcul selon l'AM du 28/12/2017)

➔ Objectif national : 50 % des unités non UVE le deviennent

Comment ?

- Développement de la récupération de chaleur fatale
- Développement des exutoires de valorisation (diversité débouchés)



INCINÉRATION

	Enjeux
Techniques	<ul style="list-style-type: none">- Anticipation des évolutions réglementaires : BREF incinération- Valorisation des mâchefers- Evolution du PCI des déchets entrants- Absence de renouvellement du parc/optimisation du rendement énergétique des unités en fonctionnement
Financiers	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation de la TGAP et disparition des réfections possibles hors Pe- Fin des aides à l'électricité produite et vente sur le marché libre
Sociétaux	<ul style="list-style-type: none">- Acceptation locale





LA FILIÈRE CSR VS INCINÉRATION

	UIOM/UYE	Unité dédiée CSR	
OMR/DAE/... brutes	Déchets	Combustibles préparés	- A partir de refus de tri Caractéristiques adaptées à la combustion et encadrées par arrêtés
Dimensionnement en fonction du gisement à traiter - Pe>0,65 non obligatoire - Arrêté incinération 2002	Traitement ICPE 2771	Production d'énergie ICPE 2971	- Efficacité énergétique R>0,7 - Demande locale en énergie - Dimensionnement en fonction des besoins de l'utilisateur final d'énergie Energie stockable, transportable
	-	Réversibilité	- Décret du 19 Mai 2016 + 2 arrêtés d'application, en date du 23 Mai 2016 sur la préparation et la consommation
	TGAP	Quotas CO2 (P> 20 MW pour la part fossile)	- Combustible alternatif possible



LA FILIÈRE CSR

Aujourd'hui

~ 350 000 tonnes CSR
valorisées



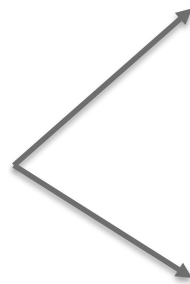
Destination principale
= Cimentiers (80%)

~ 900 000 t de capacité de
production



Demain = 2025

Gisement potentiel
2,5 Millions de t/an



Cimentiers = 1 M t/an

Développement
nécessaire en unité :
1,5 M t/an



VALORISATION DES CSR

Intérêts :

- **Détourner des déchets du stockage** + apport d'une solution au refus de tri
- Produire une **énergie locale, stockable, transportable**, de **récupération**, en **substitution d'énergies fossiles** et contribuer à l'indépendance énergétique de la France
- Créer des opportunités de développement économique des territoires et emplois locaux :
 - Logique cohérente d'industrialisation (**utilisation locale des déchets non recyclables** pour répondre aux besoins énergétiques locaux)
 - Pérennisation de filières industrielles françaises à forte intensité énergétique (cimenteries, papeteries...)

Enjeux au développement :

- **Économique** : coût de l'énergie CSR plus élevé que le coût des énergies fossiles de type gaz, pétrole et charbon
→ soutiens obligatoires à la filière
- **Technique** : diversification des débouchés



RETOUR D'EXPERIENCE

Appels à projets CSR de l'ADEME

L'ADEME a publié trois appels à projets « Energie CSR » depuis 2016 pour soutenir la création d'unités de production d'énergie à partir de CSR. 3 projets ont été retenus lors de la première phase (Bluepaper à Strasbourg dont l'usine a démarré au second trimestre 2019, Ileva à La Réunion, dont le projet suit son cours, et BioSynergy à Carhaix abandonné) et 2 lors de la deuxième (Papyrus Papeterie Saint Michel et CPCU abandonné). 6 nouveaux lauréats ont été retenus en Juillet 2020 pour une quantité de CSR valorisée globale de 672 000 tonnes annuelles et une production totale d'énergie de 2,3 TWh annuelle : Solvéo (54) développé par Solvay et Véolia, CSR@La Madeleine (54) par Engie, Val'Energy (69) par SUEZ, Conda (24) par Lecta, Chaufferie BASF (31) par SUEZ, CSR-SIGIDURS-19 (95) par le syndicat de traitement des déchets SIGIDURS. Cinq projets non retenus restent également sur liste d'attente et pourraient être lauréats d'ici fin 2020.

Un nouvel Appel à projets va être lancé fin 2020 pour 2021



Usine Bluepaper à Strasbourg



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



6.d Stockage des déchets : maillon du traitement des déchets ultimes



STOCKAGE

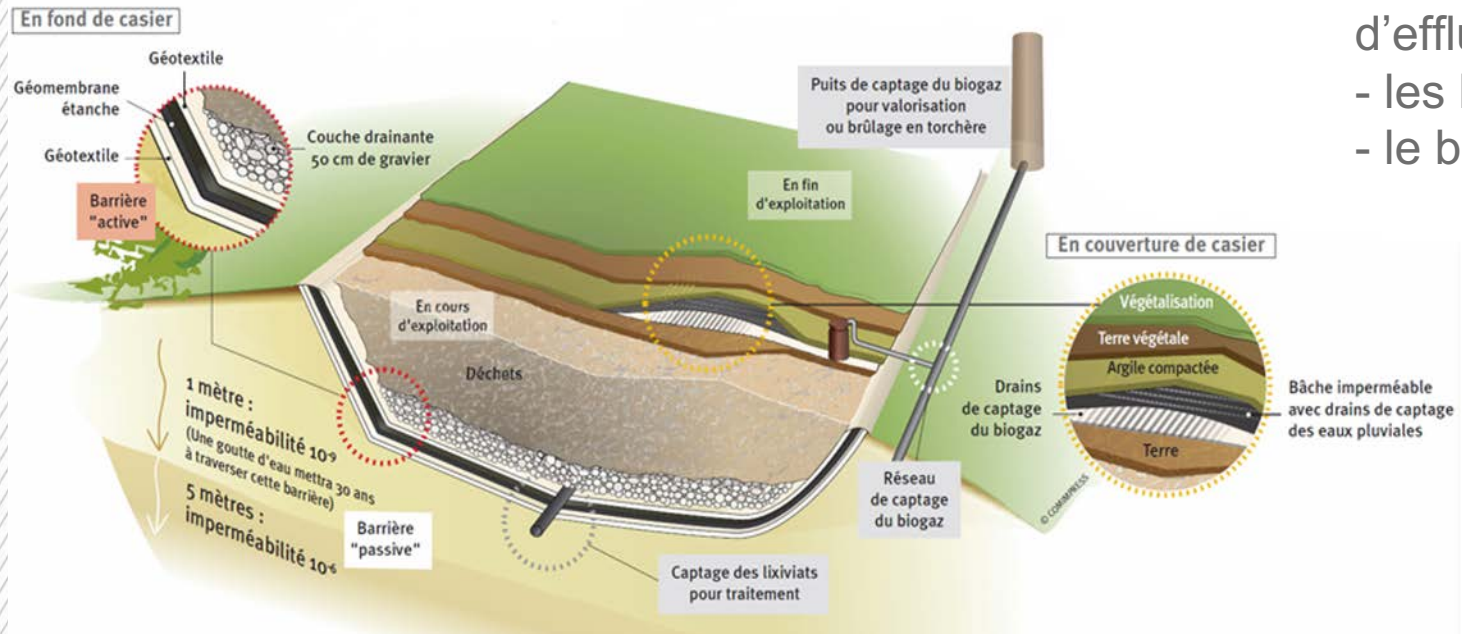
Trois classes d'Installations de stockage de déchets :

Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Installation de Stockage de Déchets dangereux (ISDD)

Focus sur les ISDND



Deux types d'effluents :
- les lixiviats
- le biogaz

Biogaz : Gaz issu de la fermentation anaérobie (absence d'oxygène) de la matière organique. Il se compose principalement de CH₄ (45-60%), CO₂ et nombreux autres gaz à l'état de traces → brûlage en torchère ou valorisation énergétique

RETOUR D'EXPERIENCE

Du biogaz, pour produire de l'électricité, de la chaleur, du biométhane et ...de l'hydrogène au syndicat TRIFYL !

TRIFYL, le syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers du Tarn, exploite une installation de stockage de déchets non dangereux en mode bioréacteur pour le traitement de plus de 178 000 tonnes de déchets par an. En 2018, la valorisation du biogaz capté sur le bioréacteur a produit 24,4 millions de kWh d'électricité par cogénération, soit la consommation domestique de 10 000 habitants hors chauffage et eau chaude sanitaire. La chaleur récupérée a permis de chauffer les bâtiments administratifs du syndicat et d'alimenter l'unité de séchage de la plateforme de préparation de combustibles bois-énergie. Plus de 98% du biogaz est actuellement valorisé vers la cogénération. Les 2 % restants sont utilisés pour la production le biométhane-carburant, soit 53 360 m³ produits en 2018, alimentant une flotte de véhicules du syndicat et un camion de collecte d'un de ses adhérents. Début 2014, le TRIFYL s'est lancé dans une nouvelle voie expérimentale en installant sur son site un pilote de production d'hydrogène à partir de biogaz. [Trifyl_Biométhane@Trifyl](mailto:Trifyl_Biométhane@Trifyl.fr)

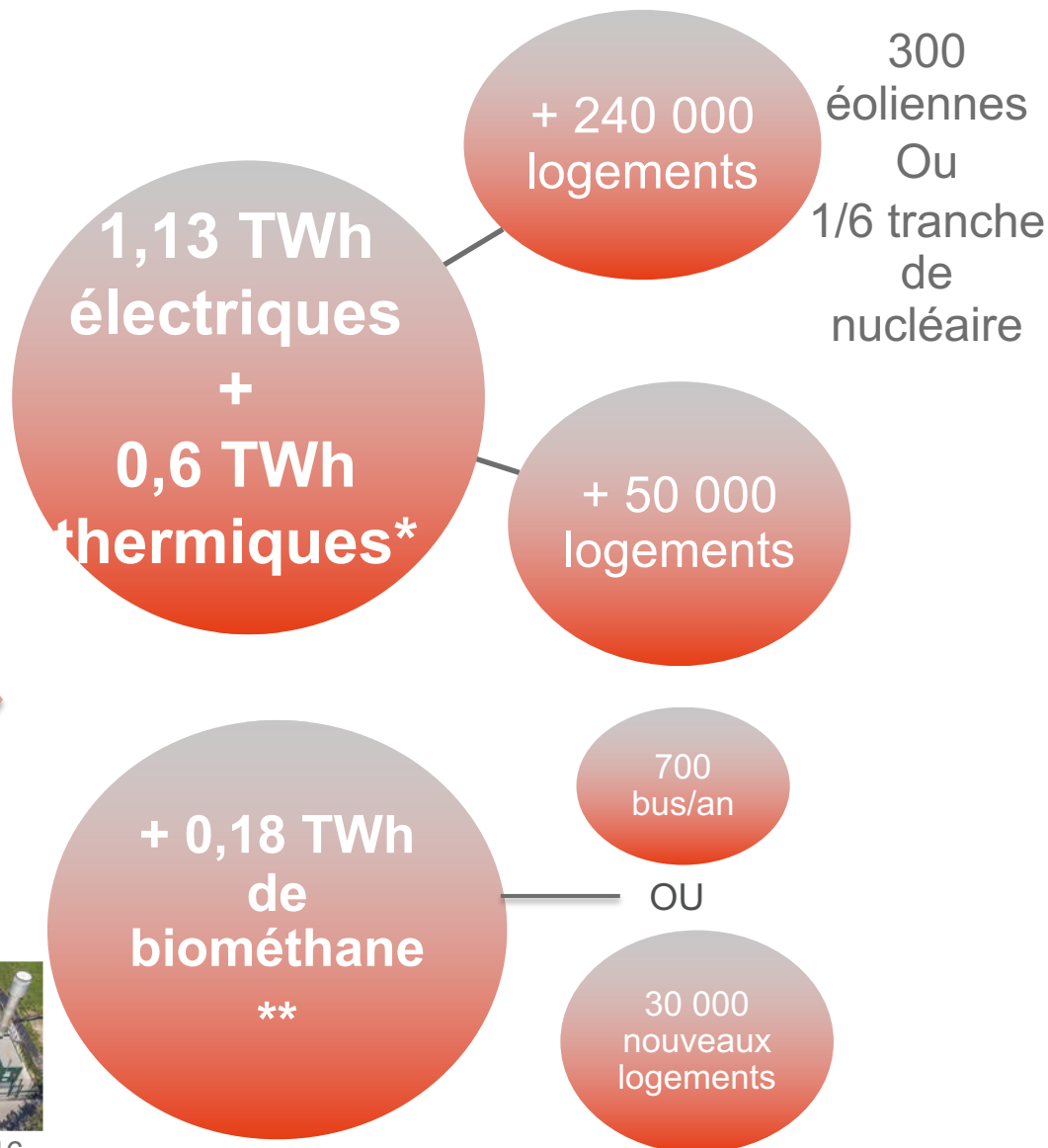


STOCKAGE

Valorisation énergétique du biogaz

216
ISDND

en exploitation



* Enquête ITOM 2020 sur données 2016

** Au 7/20 (10 ISDND avec injection de biométhane) selon GRDF

Enjeux Biogaz :

Développement des exutoires de valorisation et soutien(s) économique(s) à la VE



Enjeux

Techniques

- 10 Mt de DNDNI devront être détournées du stockage pour être orientés vers des unités de valorisation pour 2025 et notion de déchets ultimes
- Incidence de la planification régionale avec un effet de saturation des exutoires d'élimination d'ici 2025
- ↘ part de fermentescibles → volume et qualité du biogaz amenée à diminuer (long terme)

Financiers

- Hausse de la TGAP avec disparition de l'ensemble des réfections
- Envolée des coûts de stockage : rareté de l'offre/situation de monopole, augmentation du transport pour trouver un exutoire
- Vers une absence totale de mécanismes d'aides à l'électricité et au biométhane produit / discussion en cours pour le volet biométhane





Productions AMORCE :

- Note sur la collecte et le recyclage des masques à usage unique (juin 2021)
- Etat des lieux sur la valorisation organique par tri-compostage, méthanisation ou stabilisation (Réf. DT114 – 2020)
- BREF incinération : ce qu'il faut retenir sur la publication prochaine de ce document (Réf. DT111-V2 – 2019)
- Equilibre économique des UVE (Réf. DT112 – 2019)
- Etat des lieux du recyclage des mâchefers (Réf. DT92 – 2018)
- Recyclage des graves de mâchefer en travaux publics (Réf. DT 91 – 2018)

Et à venir ...

- Note de synthèse sur les enjeux de la filière TMB (Réf. DT115)
- UIOM : fumées, surveillance, et maîtrise des risques sanitaires (Réf. DT113)
- Etat des lieux national des unités de préparation de CSR

Prochains Webinaires :

- Stockage (webinaires) : 29 et 30 septembre 2021
- Valorisation organique des biodéchets (webinaire) : 7 octobre 2021
- Valorisation énergétique/Volet UVE : 16 novembre 2021



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

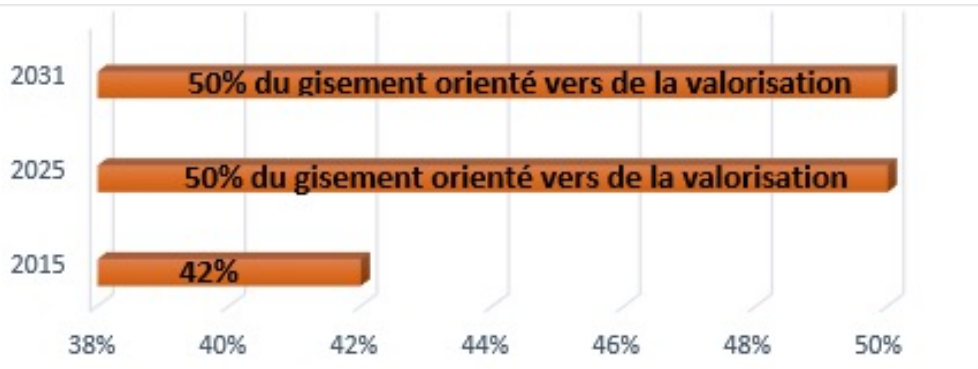
PRPGD Grand Est

Accompagnement tri à la source /
recyclage

pour une économie circulaire territorialisée



Mieux valoriser les DMA :



Zoom sur la collecte des biodéchets
Objectif réglementaire :
obligation de tri à la source des biodéchets à 2024

Mesures du plan :

- Augmenter les collecte sélectives (emballages papiers : +4kg/hab dès 2025 et verre : +2kg/hab dès 2025 par rapport à 2015)
- Améliorer les performances de valorisation des déchèteries en développant de nouvelles filières de nouvelle filières de valorisation.

Les collectivités mettront en place soit une politique de compostage de proximité soit une collecte séparée des biodéchets.

Le Plan recommande également des études préalables territoriales, réflexion globale du service (fréquence des collecte OMr), développer des solutions innovantes de valorisation, assuré un retour au sol de qualité...

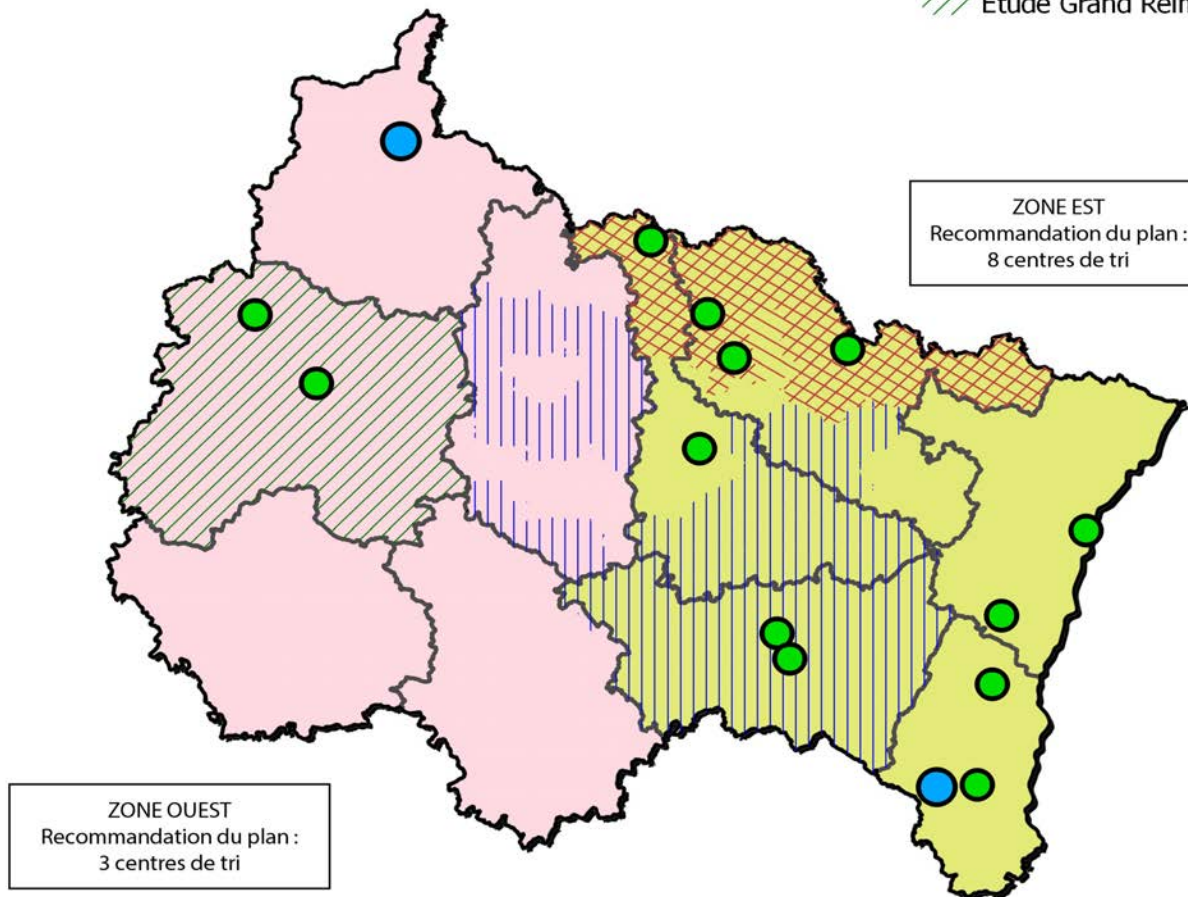
FOCUS SUR LES CENTRES DE TRI DES DMA

**Objectif réglementaire : extension des consignes de tri à
l'ensemble des emballages plastiques en 2022**

Planification des installations de tri des emballages ménagers

En étude

- Etude Haganis
- Etude SYDELON
- Etude secteur Sud-Ouest
- Etude Grand Reims



Centre de Tri [15]

● ouvert [13]

● ouvert et acceptant les nouvelles résines [2]

Approche du Plan

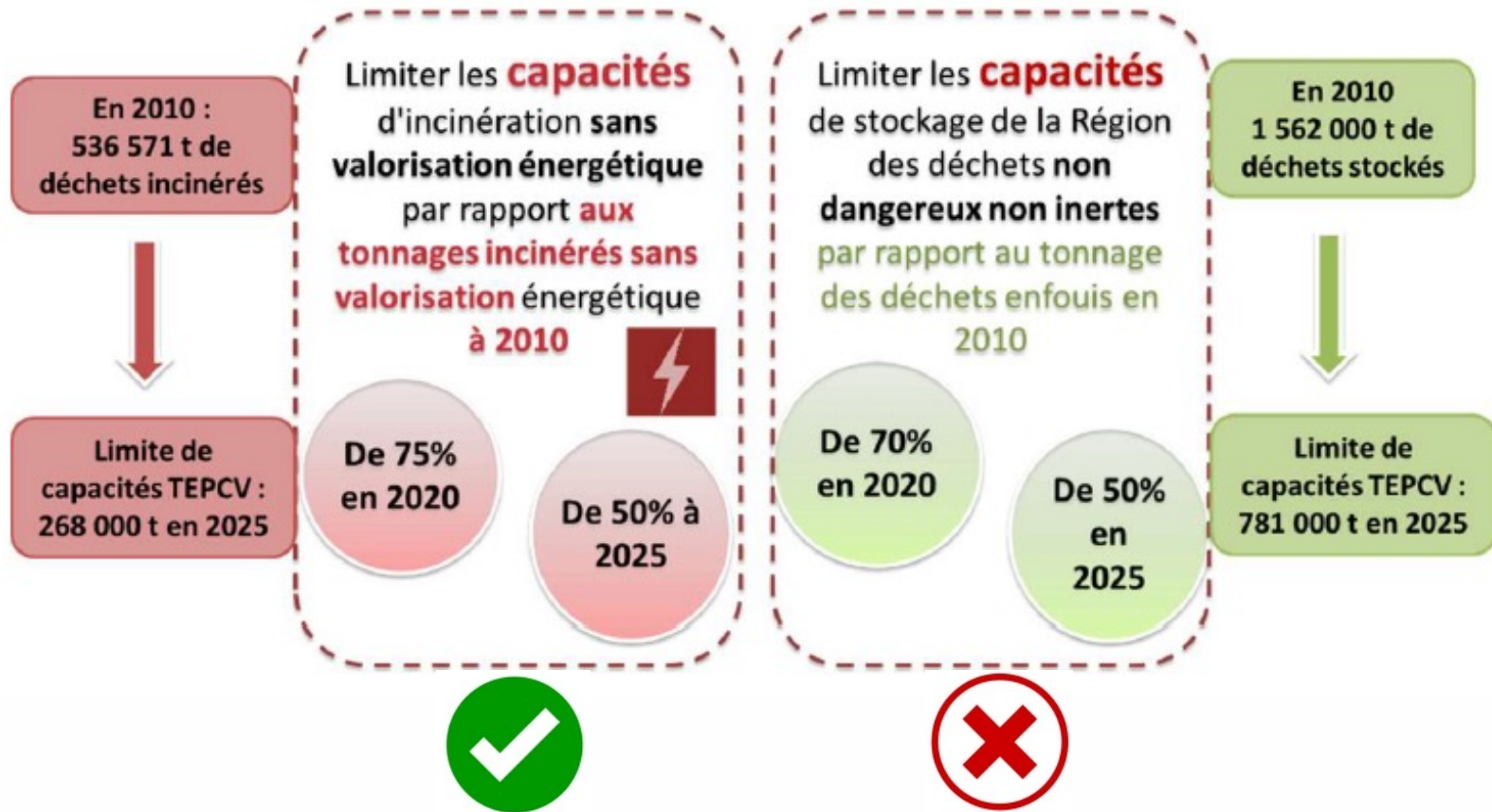
- Approche en zones géographiques pertinentes : **3 à l'Ouest et 8 à l'Est**
- Prise en compte de l'évolution des éléments prospectifs, **avec une adaptation ultérieure possible de ces dispositions**, en fonction :
 - des réflexions des acteurs locaux,
 - des enseignements des études territoriales,
 - de l'accompagnement de CITEO.
- Le Plan réserve la possibilité, sur le territoire du Grand Est, de **création d'une unité de surtri** spécialisée dans le tri d'un flux intermédiaire.

Réunions de sensibilisation

- **Objectif** : mobiliser les élus
 - à la tarification incitative
 - au tri à la source des biodéchets
 - ⇒ 2 heures
 - ⇒ soit par collectivités,
 - ⇒ soit pour les adhérents d'un syndicats
 - ⇒ ou autres (agence régionales, départements ...)
- Un diaporama type sert de support. l'intervenant l'adaptera au contexte du territoire,
- Dans la mesure du possible, un élu(e) d'une collectivité voisine ou ressemblante sera convié pour témoigner, un technicien par défaut,
- La parole sera donnée en introduction ou en conclusion à la Région, CITEO et l'ADEME.
- L'intervenant contactera la collectivité d'accueil en vue de préparer son intervention.
- **Donner la date et le lieu un mois auparavant afin que l'ADEME puisse s'assurer auprès du titulaire du marché de la disponibilité d'un intervenant,**
- Prévenir très en amont si la réunion devait être annulée. Dans le cas contraire, nous serions contraints de la faire payer.

+ AAP GOEBIODECH => cf ADEME

Objectifs réglementaires sur l'incinération et le stockage



Capacités incinération sans VE 2020 : 130 000 t/an
(objectif : 428 000 t/an)

Capacités stockage 2020 : 1 489 000 t/an
(objectif : 1 093 000 t/an)

-> baisse amorcée
-> contexte délicat

SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire

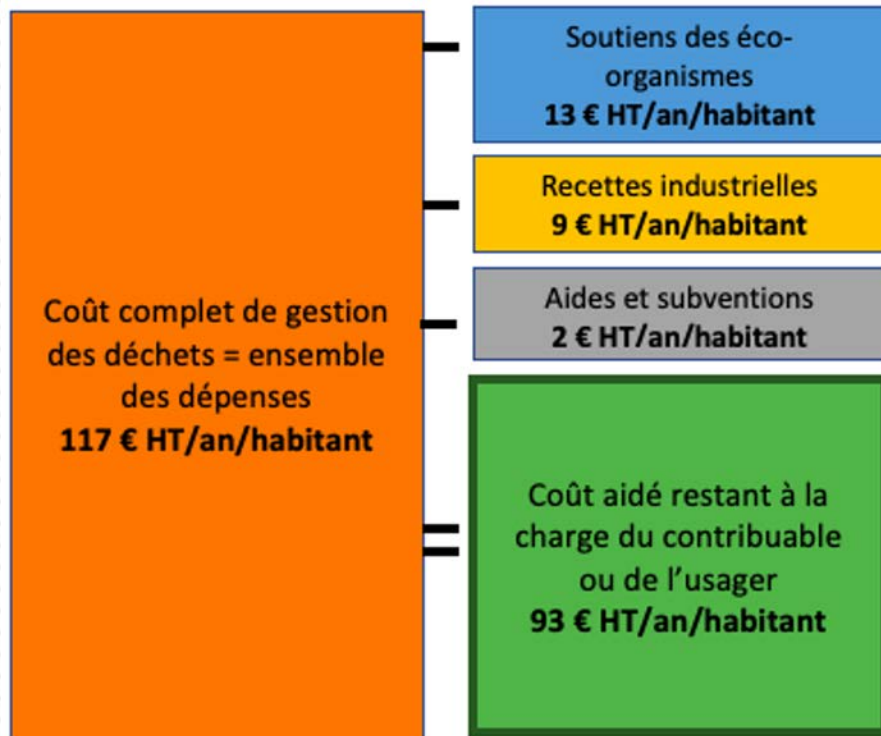


7. Piloter la performance de la gestion des déchets

7.a Coûts

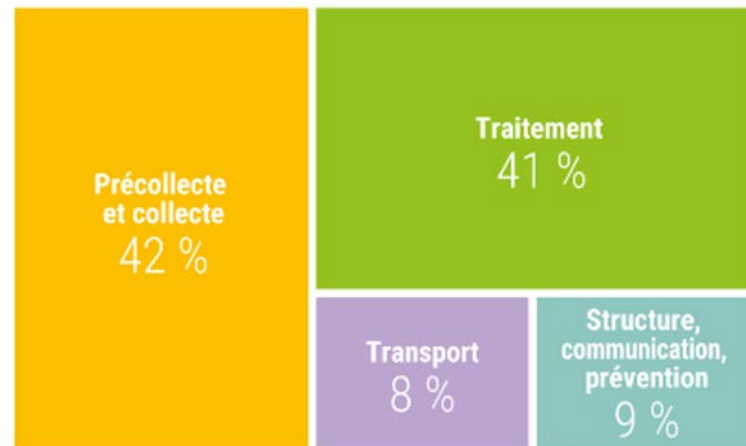
7.b Fiscalité

CONNAÎTRE SES COÛTS DE GESTION DU SPGD



Les soutiens, recettes et aides permettent d'abaisser les coûts complets de près de 21%.

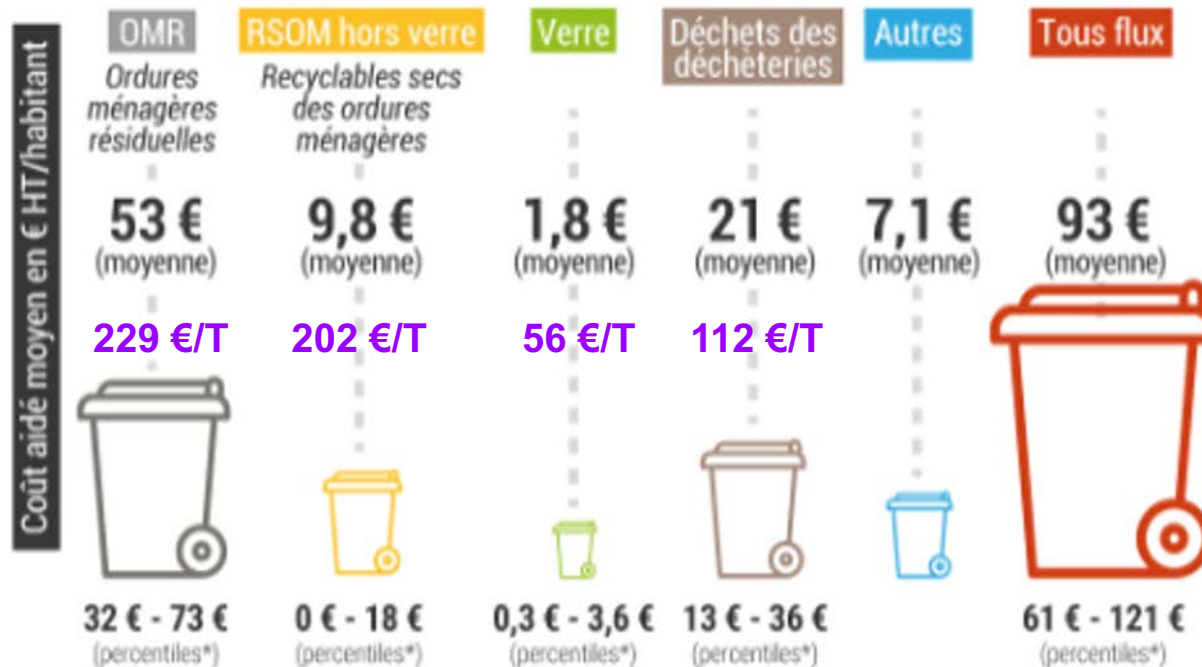
Répartition du coût complet par étapes techniques :



Données 2016 issues du référentiel des coûts ADEME



CONNAÎTRE SES COÛTS DE GESTION DU SPGD



* Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette

La gestion des OMR représente près de 57% du coût global aidé à l'habitant (et 44% des tonnages) de gestion de l'ensemble des flux par le SPGD.

Données 2016 issues du référentiel des coûts ADEME



MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

Les coûts de gestion des déchets sont très variables en fonction de :

- du **gisement et périmètre de déchets** pris en compte (part des assimilés notamment)
- de la **typologie d'habitat** et de sa densité,
- du **niveau de service à l'habitant** : nombre de flux collectés au PAP, fréquences de collecte, densité du réseau de déchèteries...
- du **niveau de tri** des déchets en lien avec le développement des filières REP
- du **niveau des recettes perçues**

Coûts aidés globaux par
typologie d'habitat



La maîtrise des coûts s'appuie sur les leviers d'action suivants :

- le développement de la **prévention de la production de déchets et de la valorisation matière**
- L'**ajustement du niveau de service** (par exemple réduction de la fréquence des OMR pour inciter au tri, limites du SPGD) aux objectifs visés
- L'**optimisation ou la mutualisation des services et équipements en place et des recettes perçues**
- Le développement d'une approche prévisionnelle plus systématique, par exemple via la mise en place d'**indicateurs de suivi des performances du SPGD**



AIDES ET PLAN DE RELANCE

Dispositif d'aide du Fond Economie Circulaire ADEME : Environ 160 M€ (2019)

- Prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi, EIT)
- Tri à la source biodéchets (aide études et démarrage)
- Déchèteries (uniquement professionnelles)
- Modernisation des centres de tri (investissement)
- Méthanisation
- Animation territoriale (CODEC)

Plan de relance : + 500 millions sur le Fonds Economie Circulaire

- **84 M€** sur 3 ans pour le développement de solutions de tri dans l'espace public et à la modernisation des centres de tri en extension des consignes de tri
- **100 M€** sur 3 ans pour l'acquisition d'équipements pour le tri à la source et la valorisation des biodéchets
- **80 M€** sur 3 ans pour le développement des combustibles solides de récupération (CSR)
- **140 M€** sur 3 ans pour les investissements dans l'incorporation de plastique recyclé dans les produits
- **16 M€** de soutiens directs à la filière de recyclage des plastiques pour faire face à la chute de la demande et des prix
- Reste de l'enveloppe au développement du réemploi, des activités de réduction ou de substitution des emballages, de la réparation et des ressourceries



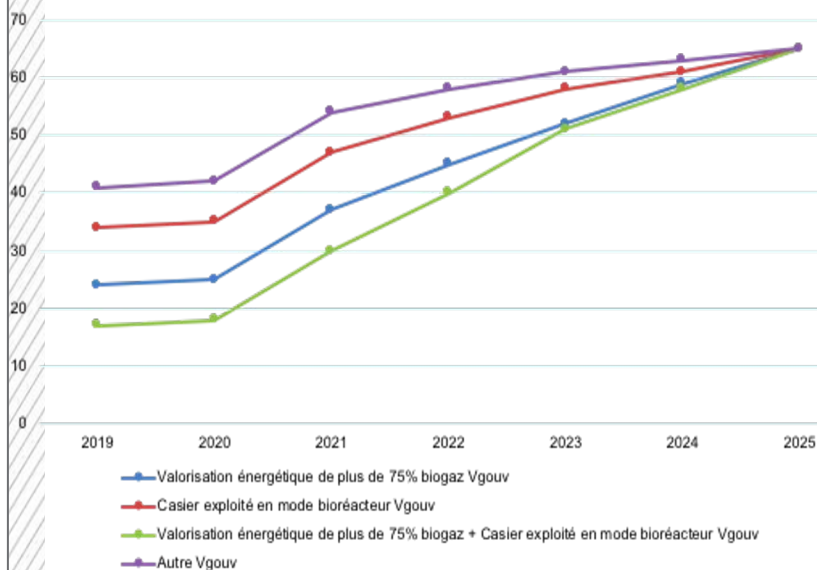
LE POIDS DE LA FISCALITÉ DANS LA GESTION DES DÉCHETS

TGAP ET TRAJECTOIRE D'AUGMENTATION

- Taxe due pour **toute réception de déchets** au sein d'une **installation de stockage ou de traitement thermique** (hors exceptions).
Autres composantes possibles : **émissions polluantes**, huiles usagées...
- **Hausse importante et progressive de la TGAP jusqu'en 2025** afin d'**accentuer le différentiel entre élimination et recyclage**.
- **Disparition des différentes réfections possibles** aux installations performantes, en conservant l'unique critère de performance énergétique dans le cas des unités de traitement thermiques.

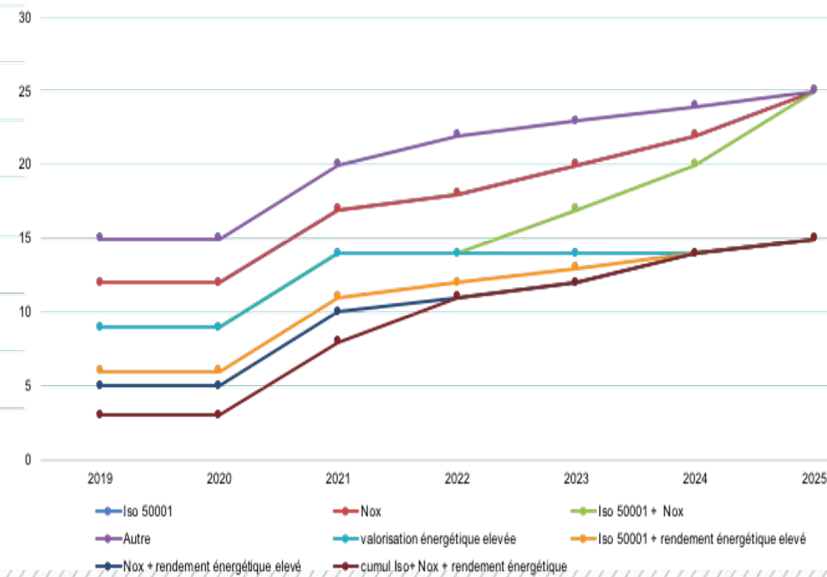


Évolutions de la TGAP déchets



Traitement thermiques

Evolution de TGAP déchets



LE POIDS DE LA FISCALITÉ DANS LA GESTION DES DÉCHETS

TVA

- 7 euros par habitant dans le coût global

Par principe : hors assujettissement (TEOM et REOM sauf si demande)

- Pas de perception de TVA
- Pas de possibilité de déduire de la TVA gravant leurs dépenses
- Accès au FCTVA

Pas d'assujettissement

Si assujettissement sur demande uniquement si REOM ou si risque de distorsion de concurrence (vente par exemple)

- Facturation et collecte de TVA sur les recettes
- Récupération de TVA

Assujettissement partiel

Assujettissement total

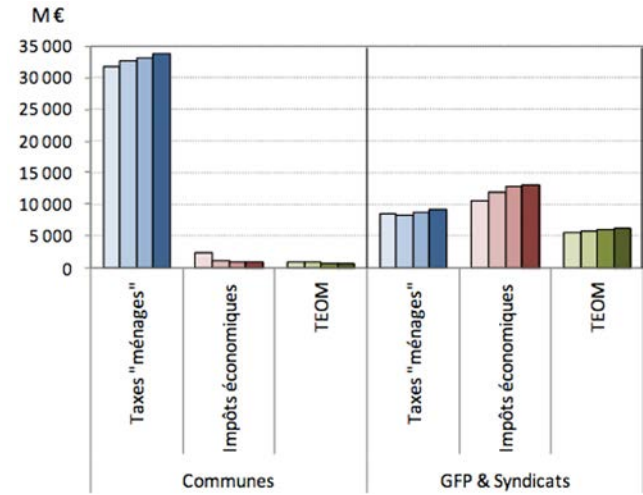
	en cas de fait générateur avant le 1er janvier 2021	en cas de fait générateur à compter du 1er janvier 2021
Taux à 5,5	pas applicable	pour certaines prestations dites d'économie circulaire (collecte séparée, tri...)
Taux à 10	Les prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets ménagers et assimilés, ayant fait l'objet d'un contrat avec un	les autres prestations de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés



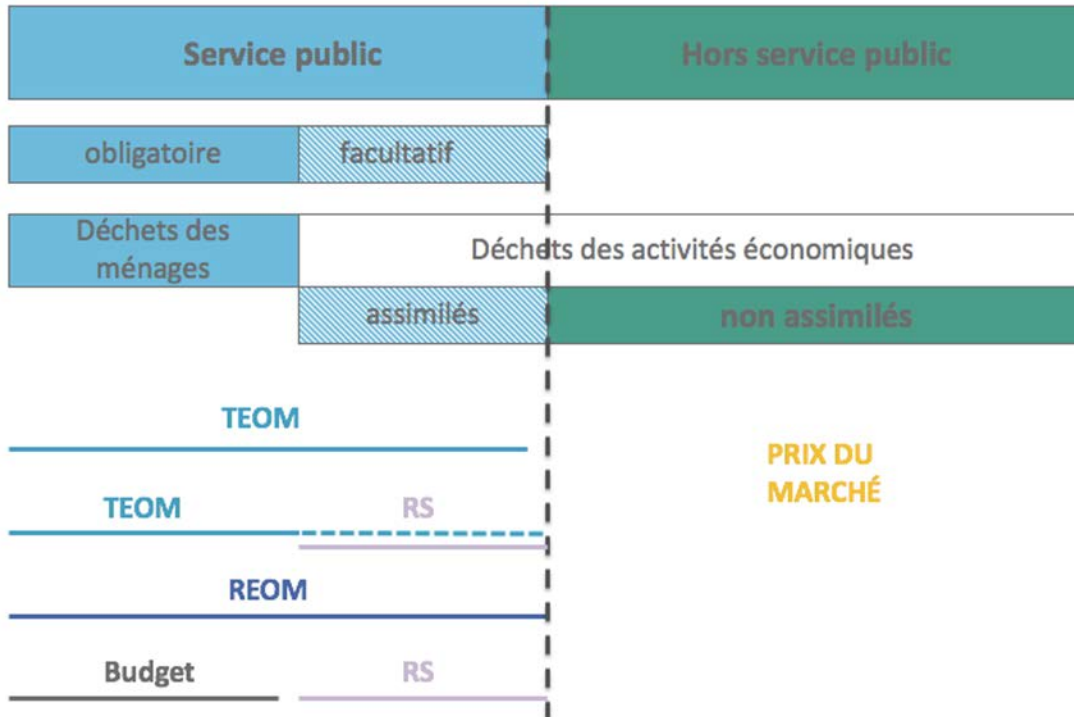
FISCALITÉ

RECETTES (2018)
TEOM: 6 919 M€
REOM : 741 M€

Source:
"Les collectivités locales en chiffres", 2019, DGCL

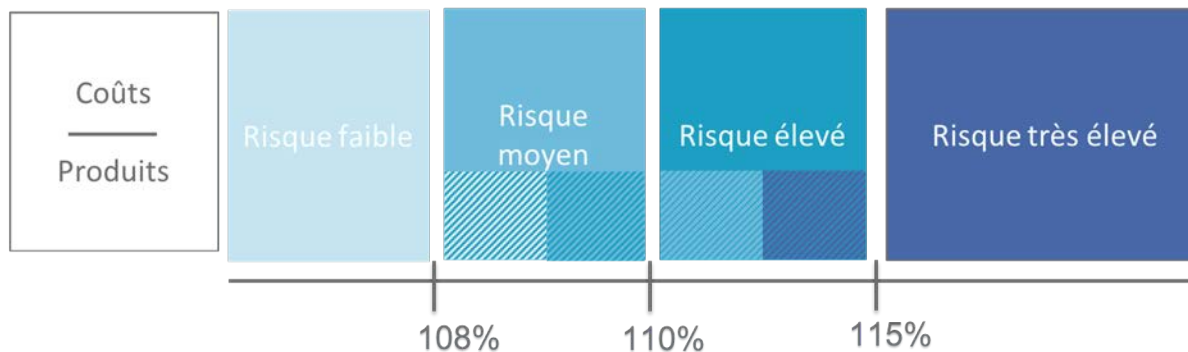


Bis n°135 DGCL, avril 2019



● TEOM :

- payée par le propriétaire
- Assiette : foncier bâti
- TEOM = base x taux voté par la collectivité



● REOM :

- usager du service
- calculée en fonction du service rendu

➔ Développement d'une incitativité:

- Une grille incitative de RS
- Mise en place d'une tarification incitative : TEOMi ou RI



FISCALITÉ

TEOM	REOM
Solidarité	Service rendu
Propriétaire	Usager du service
Non assujettissement des administrations sauf si mise en place d'une redevance spéciale	Assujettissement des professionnels et administrations
Gestion externe par la DGFIP	Gestion interne par la structure
Pas de prise en charge des impayés	Prise en charge des impayés
Frais de gestion à 8 %	Pas de frais de gestion





Productions AMORCE :

- Territorialiser la connaissance des coûts de gestion des déchets (Réf. DE 26– 2020)
- Enquête modalités et prix de reprise des papiers (Réf. DT102 et synthèse DE 17 - 2019)
- Enquête modalités et prix de reprise des matériaux (Réf. DT101 et synthèse DE13 - 2019)
- Analyse des coûts et module d'exploitation des coûts SINOE® déchets : se positionner par rapport aux autres collectivités (Réf. DE22 – 2018)
- Guide juridique et fiscal du service public des déchets (Réf. D J22 - 2017)
- Financement de la gestion des déchets assimilés (Réf. DJ 25 - 2017)
- Performances, recettes et coûts des unités de traitement thermique des déchets (Réf. DT83 - 2016)
- Tarification incitative : conseils et retours d'expérience (Réf. DE 19 - 2014)
- La Tarification incitative en zone touristique (Réf. DJ 30 - 2018)
- Champ d'application de la TVA à 5,5 dans le domaine des déchets (Réf. DE 26)

A venir :

- Guide sur la redevance spéciale (Réf. DE 24)

Groupes d'échanges :

- Groupe d'échanges coûts (webinaire) : 12 octobre 2021
- Groupe d'échanges Financement, fiscalité et TI (webinaire) : 9 juillet 2021



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



8. Fédérer les usagers et les habitants autour de l'économie circulaire

LES DIFFÉRENTES FORMES DE COMMUNICATION

Différentes formes de communication à mixer et coordonner selon les situations :

- La communication institutionnelle
- La communication technique
- La communication participative
- La communication de crise

Communication permanente et maîtrisée pour garder le contrôle de l'information et éviter des incompréhensions



COMMUNIQUER SUR LA QUALITÉ DU SERVICE ET LES COÛTS

LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SPGD

Le rapport annuel vise les objectifs suivants :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du SPGD
- Rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité d coûts du service public
- Favoriser une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

> Pour maîtriser les coûts

Soes neires déposéés dans le bar à couvercle vert

+ 123 € /TONNE

1 TONNE
BOUTEILLE PLASTIQUE, BÔTE DE CONSERVE, PAPIERS...

OMR
(ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)

309 €/TONNE
(AIDES DÉDUITES)*

PAS DE TRI

UN TRI MAL FAIT COÛTE BEAUCOUP PLUS CHER À LA COLLECTIVITÉ, ET DONC AUX REDEVABLES !

TRI SÉLECTIF
(PAPIER, CARTON, PLASTIQUE, MÉTAL)

186 €/TONNE
(RECETTES DÉDUITES)*

Exemple de communication sur le bon geste de tri SICTOM Pontaurum Pontgibaud

*COUT D'INFRASTRUCTURE - COLLECTE - TRAITEMENT

Les déchets Chiffres clés 2019

Synthèse du rapport annuel

Prix et qualité du service de prévention et de gestion des déchets de Brest métropole

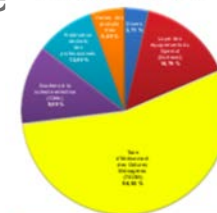
Le rapport annuel vise un double objectif :
- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le sujet des déchets, de la prévention au traitement,
- Permettre l'information du citoyen sur le fonctionnement, le coût et le financement du service.
La fiche « chiffres clés » synthétise les données chiffrées essentielles de ce rapport.

34,73 €/hab.
221,42 kg/hab.
d'ordures ménagères
Soit 46 165 tonnes
(224 kg/hab. en 2008)

69,63 €/hab.
pour collecter,
traiter et valoriser

11,23 €/hab.
57,42 kg/hab.
de déchets recyclables
Soit 11 971 tonnes
(59 kg/hab. en 2008)

Comment le service est financé ?



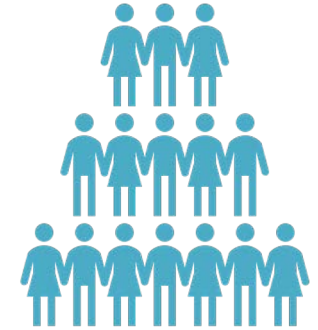
1,13 €/hab.
32,83 kg/hab.
de verre
Soit 6 844 tonnes
(32 kg/hab. en 2008)

19,97 €/hab.
180,09 kg/hab.
en déchèteries
Soit 37 549 tonnes
(173 kg/hab. en 2008)

Exemple de synthèse de rapport annuel avec les chiffres clés du SPGD



LES NOUVEAUX MODES DE COMMUNICATION



Pour associer une partie représentative de la population, co-construire et prendre en compte les attentes

Les référendums et concertations

Les réseaux sociaux

communication engageante

Soumettre certains choix ou déléguer certaines actions directement à la population (projets participatifs, nudges...)

Agents et citoyens relais du projet

Partenaires

Associations, professionnels dont les commerçants, bailleurs, prestataires, etc. en contact direct avec les usagers

Une communication de proximité par des personnes motivées

Médias locaux

Diffuser le plus largement possible



CONCERTATION SUR LES NOUVEAUX PROJETS

Démarche de concertation participative à établir très en amont :

*En réunion publiques, lors de visites, de colloques, de conférences citoyens, etc.
Usagers riverains faisant office d'ambassadeurs*

Mettre les acteurs en situation de proposition, réaffirmer la position de l'élu dans les décisions finales

Informer et former

Etablir la confiance

Etablir un plan de concertation

Gérer les oppositions de principe

*Mettre en place une structure d'écoute, assumer les incertitudes, impacts et risques en faisant preuve de **transparence***



Prendre des décisions rationnelles, responsables et compréhensibles

Informer et concerter en continu :



LA PLACE DES USAGERS DANS LA GOUVERNANCE DU SERVICE

Associer les usagers, une composante essentielle de la gestion d'un service public moderne et performant :

Les commissions de surveillance des sites (CSS) :

lieu d'échange et d'information, de suivi des installations classées et de promotion de l'information du public.

Créées par arrêté préfectoral, elles se substituent aux commissions locales d'information et de surveillance compétentes (ex CLIS) pour les installations de traitement des déchets ainsi qu'aux comités locaux d'information et de concertation compétents.

Elles sont tenues régulièrement informées des décisions individuelles dont l'installation de traitement des déchets fait l'objet ainsi que des modifications que l'exploitant envisage d'apporter à cette installation.

L'exploitant présente au moins 1 fois par an un dossier avec les décisions ICPE dont l'installation fait l'objet, le bilan des déchets traités en cours d'année écoulée, le bilan des rejets et des incidents et accidents.

Les commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) :

outil de communication directe avec les usagers du service public et associations locales

Leur création est rendue obligatoire par l'article L 1413-1 CGCT aux communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent également en créer une.

Elles permettent aux usagers des services publics d'obtenir des informations, d'être consultés et de donner leur avis sur le fonctionnement effectif des services publics.



RETOUR D'EXPERIENCE

Bil Ta Garbi - Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la Communauté de communes du Béarn des Gaves (département des Pyrénées-Atlantiques) accompagne l'implantation réussie de ses équipements.

La construction du pôle Canopia à Bayonne réunissant une unité de valorisation organique des ordures ménagères résiduelles par méthanisation et un centre de tri des collectes sélectives illustre la volonté du Syndicat de favoriser la concertation et de disposer d'outils de proximité lui garantissant une large acceptation locale. Des annonces publiques, avec les différents scénarios possibles, ont présenté le projet dans une recherche permanente de dialogue. Dès le choix du site d'installation du pôle Canopia, une grande campagne d'information est lancée avec la diffusion de tracts, de dossiers, d'actualités numériques, d'avis dans la presse locale, et la mise en place de permanences, d'un conseil de quartier, de sollicitations numériques et d'entretiens individuels. Un réseau d'observateurs du chantier composé de 15 riverains bénévoles ont suivi sa construction et suit, aujourd'hui encore, son exploitation. Des réunions périodiques sont organisées pour présenter des indicateurs sur l'activité et la vie du pôle, la circulation des camions, la propreté et les nuisances éventuelles. Actuellement, le site organise fréquemment des journées portes ouvertes et des visites mensuelles avec inscription préalable sur le site Internet du Syndicat.



POUR ALLER PLUS LOIN



Productions AMORCE :

- Communiquer sur les coûts de gestion des déchets en s'appuyant sur la Matrice des coûts (Réf. DE23 – 2019)

Prochains webinaires :

- Communication déchets (webinaire) : 14 septembre 2021

Boîte à outils Communication sur le site AMORCE :



Communiquer sur les déchets

- Communiquer sur les coûts de gestion des déchets
- Recueil de guides sur la communication des déchets (en cours d'intégration)



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

PRPGD Grand Est

Accompagnement pour une fiscalité et participation citoyenne équilibrée



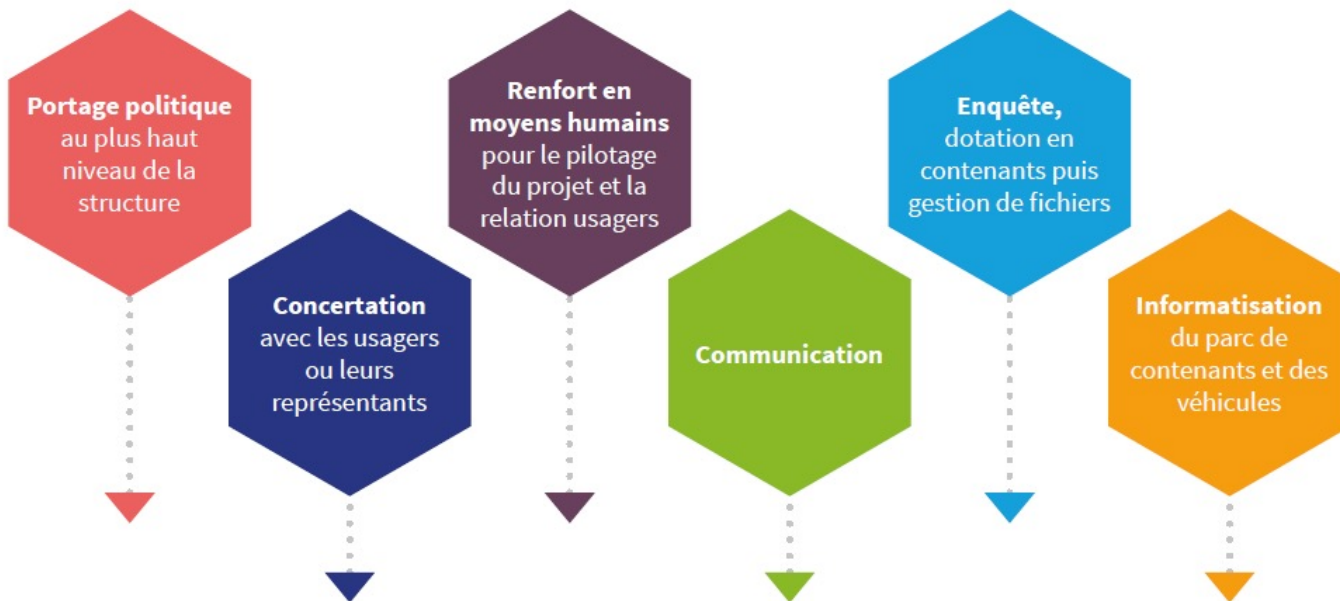
● Quels résultats observés ?

En moyenne, la mise en place de la tarification incitative dure trois ans.
Panorama des résultats observés après lancement.

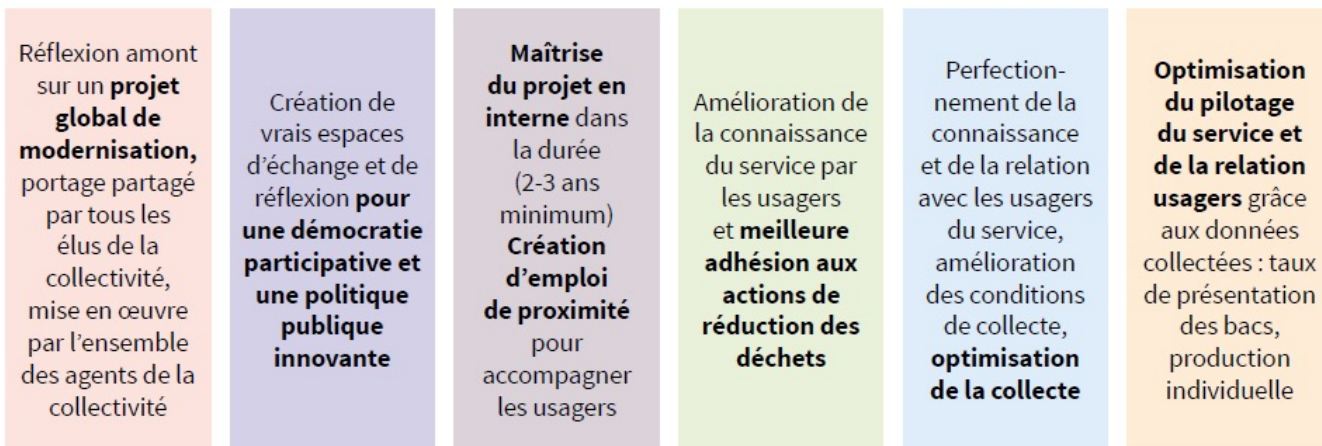


*pour des collectivités collectant moins de 135 kg par an et par habitant d'ordures ménagères résiduelles en 2014
** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

MOYENS NÉCESSAIRES



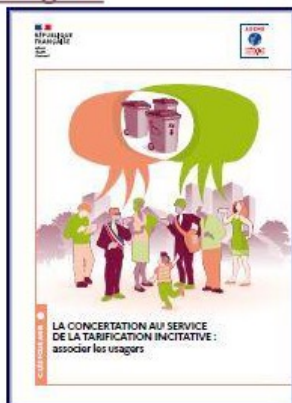
BÉNÉFICES INDUITS



Actualités TI

- *Allongement de la durée d'harmonisation du mode de financement DMA de 5 à 7 ans*
- *Plan de relance du gouvernement*
- *Réunions de sensibilisation des élus*
- *Guides récents*

La concertation au service de la tarification incitative :
associer les usagers



- La concertation : un atout pour réussir la tarification incitative



+ un support
de
présentation
reprenant les
éléments de
l'argumentaire

Aides financières TI - ADEME période 2021-2022

Etude préalable à l'instauration : taux d'aide 70 % maximum (plafond d'assiette 100 k€)

Aides à la mise en œuvre directe d'une TI

- Création du fichier usagers, distribution des équipements individuels, concertation, communication, pilotage du projet...

Forfait 10 €/hab. DGF
(non plafonné)

Contrat d'objectif : mise en œuvre effective de la TI
(sans délai imposé)

Aides à l'expérimentation

- Réservées aux collectivités urbaines de plus de 200 000 hab

Forfait 10 €/hab. DGF

Aides à la mise en œuvre d'une information individuelle des usagers

- Déploiement équipements, création fichier, concertation/communication

Forfait 5 €/hab. DGF

Aides aux investissements

- Équipements permettant l'application de la grille tarifaire (système d'identification sur bacs, conteneurs collectifs et bennes de collecte, logiciel...)

Taux d'aide 55 % maximum

Un mandat pour agir : offre ADEME aux élus

- Un guide « [Aujourd'hui mon territoire](#) » enrichi de nouveaux retours d'expérience, d'outils pratiques, d'un panorama des financements et partenaires pour se lancer
- Des chiffres clés réunis dans la brochure « [Aujourd'hui mon territoire, chiffres clés](#) »
- Des modules de [formations](#), des webinaires et des temps de rencontre dès que les conditions le permettront
- Un parcours collectivités dans la plateforme numérique [AGIR pour la transition](#), qui permet d'accompagner tout type de collectivité, quelle que ce soit sa taille et son degré de maturité dans la TE





■ Quelle gouvernance

- Pilote : région EP
- Copilote : ADEME CN/VL

■ Quels sous réseaux ?

Achat Publics, ECi, déchetterie, échanges territoriales, compta cout ...

En fonction de la thématique validée au préalable, en lien avec les priorités régionale, le sous réseau est porté par la Région ou l'ADEME, toujours en lien avec le pilote/copilote. Ils peuvent être éphémères.

=> www.collectif.org

■ Quels objectifs ?

- Etre à l'écoute des besoins,
- Mettre en relation et diffuser les bonnes pratiques,
- Informer, sensibiliser, former,
- Favoriser l'échanges et le partage d'expériences

Afin de promouvoir et faciliter l'EC sur le territoire

■ Quels périmètres

- Thématiques : toutes les thématiques de l'EC
- Cibles : les collectivités territoriales à compétences collectes et/ou traitement (les autres collectivités en fonction des thématiques / sous réseau)

année	2021						
trimestre	T1			T2			
Période/ date	Janvier S1/s6	25 mars	Mars	Avril 15-16 avril	Mai	Juin Reporté à septembre	Avril et juin
Thème	GT Déchèteries grille tarifaire / accueil des pro	Journée Rég. Prévent ^e	GT achat responsable Produits et presta d'entretien	Référenciel Eci	GT territorial	GT Déchèteries : La sécurité sur les déchèteries	GT Achats Responsables ? Travaux et presta intellectuelles
Lieu	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance x 3

année	2021						
trimestre	T3			T4			
Période/ date	7 et 8 juillet Sensibilisation des élus locaux à la compétence *EC /déchets A distance AMORCE/RGE		septembre	septembre	7 et 8 octobre	novembre	9 décembre
Thème			GT Achats Responsables : traiteur et resto co	Formation PLPDMA	Sujet : réduire et valoriser les déchets assimilés	GT territorial	Rencontres régionales EC / Déchets Thème réemploi et Observatoire
Lieu			A distance	Champagne Ardenne	Nancy/ Tomblaine	A distance x3	Tomblaine

+ 1 CCES EC par an + compta cout + partage + RCC ...



Olivier CASTAGNO
Responsable pôle déchets
AMORCE
ocastagno@amorcer.asso.fr

Delphine MAZABRARD
Responsable pôle juridique et communication
AMORCE
dmazabrard@amorcer.asso.fr



Avec le soutien de



Estelle PAILHES
Chargée de projets économie circulaire
Région Grand-Est
Estelle.pailhes@grandest.fr





Olivier CASTAGNO
Responsable pôle déchets
AMORCE
ocastagno@amorce.asso.fr

Delphine MAZABRARD
Responsable pôle juridique et communication
AMORCE
dmazabrard@amorce.asso.fr



Avec le soutien de



Estelle PAILHES
Chargée de projets économie circulaire
Région Grand-Est
Estelle.pailhes@grandest.fr



- Retrouvez toutes les actualités de votre thématique, Centre de Ressources & Boîtes à outils, Communautés... sur notre site internet ! ⚠ Les listes de discussion ont évolué en Communautés, dont vous avez accès directement en vous connectant à votre espace adhérent !!!
- Abonnez-vous à la Newsletter bi-mensuelle

Nos dernières publications DÉCHETS :

Étude de la collecte des REP opérationnelles à travers le SPGD et analyse des équipements et coûts des déchèteries

[\(DT121\)](#)

Publiée le 7 juillet 2021

Modalités et prix de reprise des papiers (synthèse 2009-2019)

[\(DE17\)](#)

Publiée le 29 juin 2021

Modalités et prix de reprise des matériaux (synthèse 2006-2019)

[\(DE13\)](#)

Publiée le 29 juin 2021

Modalités et prix de reprise des matériaux (reprise option fédérations et reprise option individuelle) - Données 2019

[\(DT124\)](#)

Publiée le 29 juin 2021



- Découvrez l'agenda des événements techniques selon vos centres d'intérêts et nos grands rendez-vous annuels
(Connectez vous à votre espace adhérent pour vous inscrire aux événements et mettre à jour votre profil, vos abonnements ainsi que vos centres d'intérêts)

Vos prochains événements DÉCHETS :

Tri à la source des biodéchets : évolutions réglementaires (webinaire) <i>Vendredi 10 septembre 2021</i> lien d'inscription	Communication déchets : les déchets organiques (webinaire) <i>Mardi 14 septembre 2021</i> lien d'inscription
Réseau déchets des grandes agglomérations (webinaire) <i>Jeudi 16 septembre 2021</i> lien d'inscription	Prévention et réemploi (webinaire) <i>Première partie : Mardi 21 septembre 2021</i> <i>Deuxième partie : Jeudi 23 septembre 2021</i>

[Replays disponibles sur notre site internet](#)

Inscriptions ouvertes et
programme en ligne



**La relance économique
pour atteindre les objectifs
de transition écologique
des territoires ?**



35^{ème} Congrès
20, 21 et 22 octobre 2021 • Troyes



SÉMINAIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

L'élu, les déchets et l'économie circulaire



Merci pour votre participation

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

